

**LISTE DES TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES ARBITRES
DE GRIEF ET DE DIFFÉREND**

EN VIGUEUR DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2002 AU 30 JUIN 2003

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002
ISBN 2-550-40024-0

TABLE DES MATIÈRES

1-	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ARBITRES.....	1
2-	TARIF DE RÉMUNÉRATION FIXÉ PAR LE RÈGLEMENT	7
3-	TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES ARBITRES INSCRITS SUR LA LISTE PRÉVUE À L'ARTICLE 77 DU <i>CODE DU TRAVAIL</i>	9
	3.1- Liste des arbitres par ordre alphabétique	11
	3.2- Liste des arbitres par régions.....	13
	3.3- Tarifs de rémunération des arbitres inscrits sur la liste prévue à l'article 77 du <i>Code du travail</i>	17
4-	TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES ARBITRES QUI NE SONT PAS INSCRITS SUR LA LISTE PRÉVUE À L'ARTICLE 77 DU <i>CODE DU TRAVAIL</i>	115
5-	TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES GROUPEMENTS D'ARBITRES	141
6-	TARIF DE RÉMUNÉRATION DU TRIBUNAL D'ARBITRAGE PROCÉDURE ALLÉGÉE (TAPA)	145
	ANNEXES	
	Annexe 1: Règlement sur la rémunération des arbitres	
	Annexe 2: Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement..... et autres frais inhérents	

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ARBITRES

Pourquoi un nouveau règlement ?

Les modifications apportées par le *Règlement sur la rémunération des arbitres* édicté le 26 juin 2002 visent principalement à préserver l'impartialité et l'indépendance des arbitres en éliminant la possibilité pour l'arbitre et les parties de s'entendre sur le taux d'honoraires et la durée de délibéré et de rédaction de la sentence. Une telle pratique apparaît en effet incompatible avec les principes d'administration de la justice.

Entrée en vigueur du règlement

Les modalités prévues au règlement s'appliqueront aux mandats confiés aux arbitres à compter du 1^{er} décembre 2002.

Arbitres visés par le règlement

Le *Règlement sur la rémunération des arbitres* s'applique à tout arbitrage de grief ou de différend au sens du *Code du travail*. Il ne vise donc pas uniquement les arbitres dont le nom apparaît sur la liste prévue à l'article 77 du *Code du travail* mais aussi tout arbitre nommé pour disposer d'un grief ou d'un différend au sens du *Code du travail*.

Cependant le règlement ne s'applique pas à l'arbitrage de griefs des secteurs de la fonction publique, des commissions scolaires et des collèges. L'arbitre qui accepte des mandats dans ces secteurs est alors assujéti aux modalités particulières de rémunération qui y sont en vigueur.

Principaux changements apportés par le règlement

Les principaux changements qui ont été apportés à la rémunération des arbitres sont :

- la fixation d'une durée maximale de délibéré et de rédaction de la sentence plus réaliste. Le nombre maximal d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence pour lequel l'arbitre peut réclamer des honoraires est déterminé en tenant compte du nombre de journées d'audience.
- l'introduction de la déclaration du tarif de rémunération des arbitres permettant à l'arbitre d'appliquer un tarif de rémunération autre que celui fixé par le règlement dans les mandats où il est choisi et rémunéré par les parties;
- l'augmentation du taux horaire qui passe de 80 \$ à 120 \$. Ce taux n'avait pas été modifié depuis 1990.

Durée du délibéré et de la rédaction de la sentence

Il ne sera plus possible pour l'arbitre et les parties de s'entendre sur le nombre d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence que l'arbitre peut facturer.

Le nouveau règlement stipule que l'arbitre a droit à des honoraires pour chaque heure de délibéré et de rédaction de la sentence jusqu'à concurrence d'un nombre maximum d'heures déterminé en fonction du nombre de jours pendant lesquels une audience a été tenue.

Cette règle s'applique à tous les mandats d'arbitrage de grief et de différend, que l'arbitre soit choisi par consensus des parties ou nommé d'office par le ministre du Travail.

Le tarif de rémunération déclaré par les arbitres ne peut donc prévoir des modalités autres que celles fixées par le règlement quant au nombre maximum d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence.

Les modes de rémunération des arbitres prévus au règlement

Le règlement prévoit un mode de rémunération horaire selon lequel l'arbitre a droit à des honoraires pour chaque heure d'une séance d'arbitrage, de délibéré avec les assesseurs, de conférence préparatoire et, sous réserve des maximums prévus, de délibéré et de rédaction de la sentence.

Le mode de rémunération forfaitaire est aussi possible mais uniquement dans les deux situations suivantes :

- lorsque les parties ont recours aux services d'un groupement d'arbitres qui offre une procédure accélérée d'arbitrage et qui rencontre les autres conditions prévues au règlement.

Les tarifs de ces groupements apparaissent à la section 5.

- dans le cadre de la procédure du Tribunal d'arbitrage procédure allégée (TAPA) qui a été mise sur pied par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

Le tarif de rémunération appliqué par le TAPA est présenté à la section 6.

Situations où le tarif de rémunération fixé par le règlement doit être appliqué

Le tarif de rémunération fixé par le règlement doit être appliqué dans les situations suivantes:

- lorsque les parties ne s'entendent pas sur le choix de l'arbitre pour tout grief ou pour un différend déféré en vertu de l'article 74 du *Code du travail* et que l'arbitre doit alors être choisi et nommé par le ministre du Travail;
- lorsque les coûts d'arbitrage sont assumés par le ministre du Travail ce qui est le cas quand il s'agit de l'arbitrage d'un différend portant sur la négociation d'une première convention collective déféré en vertu de l'article 93.3 du *Code du travail* ou d'un arbitrage de différend impliquant des policiers et pompiers municipaux déféré en vertu de l'article 97 du *Code*;
- lorsque l'arbitre ne déclare pas un tarif de rémunération différent de celui fixé par le règlement.

Le tarif de rémunération fixé par le règlement est présenté à la section 2.

Déclaration de tarif de rémunération des arbitres et des groupements d'arbitres

Le règlement permet à l'arbitre ou à un groupement d'arbitres, uniquement pour les mandats où il est choisi et rémunéré par les parties, de réclamer un tarif de rémunération différent de celui fixé par règlement.

L'arbitre ou le groupement d'arbitres doit alors déclarer au ministre du Travail le tarif de rémunération qu'il appliquera durant une période de référence. Le cas échéant, l'arbitre ne pourra appliquer que ce tarif de rémunération pour les mandats consensuels qui lui sont confiés durant cette période.

Les seuls tarifs qui peuvent être facturés par les arbitres sont donc celui fixé par le règlement ou, uniquement pour les mandats consensuels, celui déclaré par l'arbitre ou le groupement d'arbitres.

- **Première déclaration de tarif de rémunération**

Les arbitres et les groupements d'arbitres ont produit leur première déclaration de tarif de rémunération dans la période du 1^{er} au 30 septembre 2002.

Le tarif déclaré durant cette période sera applicable aux mandats consensuels qui seront confiés à compter du 1^{er} décembre 2002.

- **Prochaines déclarations de tarifs de rémunération**

Il sera possible pour l'arbitre de modifier son tarif de rémunération puisque le règlement prévoit une période annuelle de déclaration qui est fixée du 15 avril au 15 mai de chaque année, avec application des tarifs pour les mandats consensuels confiés à compter du 1^{er} juillet qui suit.

Les tarifs de rémunération des arbitres inscrits sur la liste des arbitres prévue à l'article 77 du *Code du travail* apparaissent à la section 3 alors que les tarifs de rémunération des arbitres qui ne sont pas inscrits sur cette liste apparaissent à la section 4.

Diffusion des tarifs de rémunération des arbitres et groupements d'arbitres

La liste des tarifs de rémunération des arbitres est diffusée par le ministre du Travail. Les parties peuvent donc choisir un arbitre en connaissant au préalable les tarifs de rémunération pratiqués par chacun des arbitres.

La première liste des tarifs de rémunération sera diffusée en novembre 2002, notamment sur le site Internet du ministère du Travail.

Elle sera aussi disponible en format papier en s'adressant au service à la clientèle du ministère du Travail dont les coordonnées sont :

Ministère du Travail
Direction de la coordination et des communications
Service d'aide à la clientèle
200, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Téléphone: 1-800-643-4817 sauf pour la région de Québec
(418)-643-4817 pour la région de Québec
Télécopieur: (418)-644-6969
Courriel: service_clientèle@travail.gouv.qc.ca

Pour toute information concernant le *Règlement sur la rémunération des arbitres*,
veuillez vous adresser à :

Ministère du Travail
Direction de l'arbitrage et de la médiation
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Téléphone: (418) 643-9943
Télécopieur: (418) 644-3331
Courriel: arbitrage@travail.gouv.qc.ca

IMPORTANT

La liste des tarifs de rémunération des arbitres peut être consultée sur le site
Internet du ministère du travail à l'adresse suivante:

<http://travail.gouv.qc.ca/presentation/services/dgrt.html#dam>

Seule la version Internet est mise à jour de façon continue.

2- TARIF DE RÉMUNÉRATION FIXÉ PAR LE RÈGLEMENT

Le tarif de rémunération fixé par le Règlement sur la rémunération des arbitres doit être appliqué:

- à tout arbitrage de grief et à un arbitrage de différend déferé en vertu de l'article 74 du *Code du travail*, lorsque les parties ne s'entendent pas sur le choix de l'arbitre et que celui-ci est alors choisi et nommé par le ministre du Travail;
 - à tout arbitrage d'un différend portant sur la négociation d'une première convention collective, déferé en vertu de l'article 93.3 du *Code du travail*, ou d'un arbitrage de différend impliquant des policiers et pompiers municipaux, déferé en vertu de l'article 97 du *Code du travail*;
 - lorsque l'arbitre ne déclare pas un tarif de rémunération différent de celui fixé par le règlement.
-

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence (articles 2 et 3) :
 - 120 \$
- **Frais inhérents à l'arbitrage** (article 5) :
 - une heure d'honoraires au taux fixé à l'article 2, soit 120 \$
- **Rémunération minimale** par journée ou partie de journée d'audience (article 2) :
 - 3 heures d'honoraires au taux fixé à l'article 2, soit 360 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** (article 8) :
 - 1 heure d'honoraires au taux fixé à l'article 2, si plus de 30 jours avant la date d'audience, soit 120 \$
 - 3 heures d'honoraires au taux fixé à l'article 2, si 30 jours et moins avant la date d'audience, soit 360 \$. Cependant l'arbitre n'a pas droit aux frais inhérents à l'arbitrage.
- **Allocation de déplacement** (article 7) :
 - 80 \$ / heure, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 kilomètres du bureau. L'arbitre peut alors réclamer l'allocation de déplacement pour le temps réel consacré au déplacement.
- **Frais de repas et d'hébergement** (article 6):
 - selon la directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et d'autres frais remboursables (C.T. 194603 du 30 mars 2000 et ses modifications)
- **Frais de transport** (article 6) :
 - selon la directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et d'autres frais remboursables (C.T. 194603 du 30 mars 2000 et ses modifications) soit 0,36 \$ / km au 1^{er} décembre 2002

De plus, l'article 4 du *Règlement sur la rémunération des arbitres* fixe le nombre maximum d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence pour lequel l'arbitre a droit à des honoraires. Ce nombre maximum est déterminé en tenant compte du nombre de journées d'audience. Cette disposition s'applique à tout arbitrage de grief ou de différend, y compris les mandats consensuels, c'est-à-dire ceux où l'arbitre est choisi et rémunéré par les parties. Le texte du *Règlement sur la rémunération des arbitres* apparaît à l'annexe 1.

3- TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES ARBITRES INSCRITS SUR LA LISTE PRÉVUE À L'ARTICLE 77 DU *CODE DU TRAVAIL*

Le Conseil consultatif du travail et la main-d'œuvre (CCTM) publie chaque année la liste annotée des arbitres prévue à l'article 77 du *Code du travail*.

La liste des arbitres par ordre alphabétique et la liste des arbitres par région, qui apparaissent dans la liste annotée du CCTM, ont été reproduites ci-après, aux sections 3.1 et 3.2, pour faciliter la recherche et le choix de l'arbitre.

Dans la liste des tarifs de rémunération des arbitres inscrits sur la liste prévue à l'article 77 du *Code*, qui apparaît à la section 3.3, chaque tarif de rémunération est précédé des coordonnées de l'arbitre et de renseignements permettant aux parties de connaître le profil professionnel de l'arbitre. Ces informations proviennent aussi de la liste annotée des arbitres publiée par le CCTM.

Seuls les arbitres inscrits sur la liste prévue à l'article 77 du *Code* peuvent être nommés par le ministre lorsque les parties ne s'entendent pas sur le choix d'un arbitre.

3.1- Liste des arbitres par ordre alphabétique

1. Abramowitz, Mark
2. Barcelo, Juliette
3. Bastien, Bernard
4. Bastien François
5. Beaudry, Guy
6. Beaulieu, Francine
7. Bélanger, Laurent
8. Bergeron, André
9. Bich, Marie-France
10. Blais, François
11. Blouin, Rodrigue
12. Bolduc, Michel
13. Brault, Serge
14. Brody, Bernard
15. Charlebois, Paul
16. Choquette, Robert
17. Clément, Jean-Guy
18. Cliche, Nicolas
19. Cloutier, Pierre
20. Corbeil, Gilles
21. Corriveau, Alain
22. Côté, Gabriel M.
23. Côté, Martin
24. Cournoyer, André
25. Courtemanche, Louis B.
26. Deschênes, Jean-Paul
27. Descoteaux, Pierre
28. Desnoyers, Gilles
29. Dubé, Jean-Louis
30. Dubois, André
31. Dufresne, Pierre N.
32. Dulude, Guy E.
33. Dupuis, Claude
34. Fabien, Claude
35. Faucher, Nathalie
36. Ferland, Gilles
37. Foisy, Claude H.
38. Fortier, Diane
39. Fortier, François G.
40. Fortier, Guy
41. Fortin, Pierre A.
42. Frumkin, Harvey
43. Gagné, Jean M.
44. Gagnon, Denis
45. Gagnon, Huguette
46. Gagnon, Jean Denis
47. Gauvin, Jean
48. Girard, Carol
49. Gosselin, Ginette
50. Gravel, Marc
51. Guertin, Maurice

52. Guilbert, Marcel
53. Hamelin, François
54. Imbeau, Paul
55. Jobin, Carol
56. Jutras, Germain
57. Laberge, Denis
58. Ladouceur, André
59. Laflamme, Gilles
60. Lalande, Serge
61. Laplante, Pierre
62. Larocque, Alain
63. Larouche, Viateur
64. Lauzon, Claude
65. Lavery, Daniel
66. Lavoie, Gilles
67. Lavoie, Jean-Marie
68. Leclerc, Bruno
69. Lefebvre, Bernard
70. Léger, Francis
71. Lussier, Jean-Pierre
72. Mallette, Noël
73. Marcheterre, Richard
74. Ménard, Jean-Guy
75. Morency, Jean M.
76. Morin, Fernand
77. Morin, Marcel
78. Nadeau, Denis
79. Poulin, Marc
80. Rondeau, Claude
81. Ross, Claudette
82. Rousseau, André
83. Roy, Léonce E.
84. Sabourin, Diane
85. Sexton, Jean
86. Sylvestre, André
87. Sylvestre, Jacques
88. Tousignant, Lyse
89. Tremblay, Denis
90. Tremblay, Jean-Pierre
91. Truchon, André
92. Trudeau, Gilles
93. Turcotte, René
94. Turmel, Charles
95. Veilleux, Diane
96. Vézina, Jean
97. Viau, Louise

3.2- Liste des arbitres par régions

Chaudière-Appalaches :

Blouin, Rodrigue
Cliche, Nicolas
Gagnon, Huguette
Morin, Marcel
Roy, Léonce E.
Tremblay, Denis

Côte-Nord :

Lefebvre, Bernard

Estrie :

Cloutier, Pierre
Dubé, Jean-Louis
Guertin, Maurice
Ladouceur, André
Lavoie, Jean-Marie
Marcheterre, Richard
Turcotte, René

Lanaudière :

Beaudry, Guy
Ferland, Gilles
Sylvestre, André

Laurentides :

Bolduc, Michel
Dufresne, Pierre N.
Hamelin, François

Laval :

Descoteaux, Pierre
Fortier, Guy
Imbeau, Paul
Laplante, Pierre
Nadeau, Denis
Rousseau, André
Veilleux, Diane

Mauricie Bois-Francs :

Jutras, Germain

Montérégie :

Bastien, Bernard
Charlebois, Paul
Choquette, Robert
Corriveau, Alain
Dupuis, Claude
Gauvin, Jean
Gosselin, Ginette
Gravel, Marc
Laberge, Denis
Lauzon, Claude
Léger, Francis
Lussier, Jean-Pierre
Sylvestre, Jacques
Tousignant, Lyse
Vézina, Jean

Montréal :

Abramowitz, Mark
Barcelo, Juliette
Bergeron, André
Bich, Marie-France
Blais, François
Brault, Serge
Brody, Bernard
Clément, Jean-Guy
Cliche, Nicolas
Cloutier, Pierre
Corriveau, Alain
Cournoyer, André
Courtemanche, Louis B.
Dubois, André
Dulude, Guy E.
Fabien, Claude
Faucher, Nathalie
Fois, Claude H.
Fortier, Diane
Frumkin, Harvey
Gagné, Jean M.
Gagnon, Jean Denis
Guilbert, Marcel
Jobin, Carol
Lalande, Serge
Larouche, Viateur
Lavery, Daniel
Lavoie, Gilles
Lefebvre, Bernard
Mallette, Noël
Ross, Claudette
Sabourin, Diane
Tremblay, Jean-Pierre
Trudeau, Gilles
Turmel, Charles
Viau, Louise

Outaouais :

Bastien, François
Corbeil, Gilles
Nadeau, Denis

Québec :

Beaulieu, Francine
Bélanger, Laurent
Cliche, Nicolas
Deschênes, Jean-Paul
Desnoyers, Gilles
Fortier, François G.
Fortin, Pierre A.
Gagnon, Denis
Gauvin, Jean
Laflamme, Gilles
Larocque, Alain
Leclerc, Bruno
Ménard, Jean-Guy
Morin, Fernand
Poulin, Marc
Rondeau, Claude
Roy, Léonce E.
Sexton, Jean

Saguenay Lac-Saint-Jean :

Côté, Gabriel M.
Côté, Martin
Girard, Carol
Morency, Jean M.
Truchon, André

3.3- Tarifs de rémunération des arbitres inscrits sur la liste prévue à l'article 77 du *Code du travail*

L'article 4 du *Règlement sur la rémunération des arbitres* fixe le nombre maximum d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence pour lequel l'arbitre a droit à des honoraires. Ce nombre maximum est déterminé en tenant compte du nombre de journées d'audience

Cette disposition s'applique à tout arbitrage de grief ou de différend, y compris pour les mandats consensuels, c'est-à-dire ceux où l'arbitre est choisi et rémunéré par les parties.

Le *Règlement sur la rémunération des arbitres* apparaît à l'Annexe 1.

ABRAMOWITZ, Mark

49, rue Aldercrest

Dollard-des-Ormeaux H9A 1V1

(514) 421-1220 (bureau)

1-877-393-1220 (sans frais)

(514) 421-1214 (résidence)

(514) 421-9505 (télécopieur)

mark.abramowitz@videotron.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Bacc. en droit civil, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1981. À ce titre, il reçoit des mandats du ministère du Travail, de Travail Canada et du secteur des affaires sociales
- Arbitre désigné dans des conventions collectives
- Pratique générale du droit depuis 1961
- Arbitre en vertu de la *Loi sur les normes du travail*, de 1981 à 1992
- Arbitre du secteur de l'éducation, de 1977 à 1980

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 327

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 12

Avec formulaire : 12

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 32 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 160 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
Aucune indemnité si plus de 30 jours avant la date d'audience
400 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** :
Repas : frais réels, maximum de 25 \$ par repas
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

BARCELO, Juliette

90, rue Berlioz, bureau 1006

Verdun H3E 1N1

(514) 765-0412 (bureau)

(514) 765-0203 (télécopieur)

barceloarbitre@videotron.ca**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE****SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☐
Différend :	☐
Première convention :	☐

ÉTUDES :

- M.A. (Philosophy, Politics and Economics), U. d'Oxford (Grande-Bretagne)
- Licence en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1993
- Commissaire à la Commission de la fonction publique et présidente de comités d'appel de la fonction publique, de 1986 à 1992
- Sous-ministre au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, de 1980 à 1986
- Secrétaire générale de l'U. de Montréal, de 1974 à 1980
- Directrice du Service du personnel enseignant de l'U. de Montréal, de 1968 à 1974
- Adjointe au secrétaire général de l'U. de Montréal, de 1966 à 1968
- A oeuvré dans le domaine de l'immigration successivement pour le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de 1958 à 1966

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 53**DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE: 10**

Avec formulaire : 10

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 39 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
4,5 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
80 \$ plus les frais inhérents si avant fixation de la date d'audience
180 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
380 \$ plus les frais inhérents si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,42 \$ / km

BASTIEN, Bernard

555, boulevard Roland-Therrien

Longueuil J4H 3Y9

(450) 679-0252 (bureau)

(450) 463-5229 (télécopieur)

(514) 946-0311 (cellulaire)

bernard1bastien@aol.com

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de différends depuis 1989
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Agit à titre de consultant en organisation de la mise en marché de produits agricoles depuis 1987
- Chargé de cours en arbitrage des griefs, en droit du travail et en administration de la convention collective à l'École des hautes études commerciales, de 1987 à 1992
- Président du Conseil des services essentiels, de 1982 à 1987
- Pratique du droit, de 1967 à 1982 et de 1987 à 1990
- Conseiller juridique à la Fédération des employés des services publics (CSN), de 1965 à 1967

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 276

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 16

Avec formulaire : 15

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 84 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience**:
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport** : 0,37 \$ / km

BASTIEN, François

53, rue Bernier

Hull J8Z 3B2

(819) 771-7668 (bureau)

(819) 771-2953 (résidence)

(819) 771-8542 (télécopieur)

antea@videotron.ca ou antea@besserer.com

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- M.B.A., U. d'Ottawa
- M.A. (Philosophie), U. d'Ottawa
- Études de doctorat en histoire médiévale, U. de Montréal
- Atelier sur les techniques de médiation, Harvard Law School

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre et de médiateur en relations du travail depuis 1997
- Membre du Conseil canadien des relations du travail, de 1990 à 1996
- Conseiller principal au Secrétariat du Comité consultatif sur le milieu de travail en évolution en 1996-1997
- A agi à titre de cadre du ministère fédéral du Travail, de 1980 à 1990, dans les domaines des relations internationales (OIT, OCDE) et fédérales-provinciales, des politiques et de l'évaluation des programmes, et de la gestion de projets, en plus d'organiser de nombreuses consultations auprès d'intervenants socio-économiques nationaux et provinciaux sur diverses initiatives ministérielles du gouvernement canadien. A été membre du Collège canadien de la défense nationale en 1987-1988
- A œuvré également dans les domaines de l'enseignement universitaire et des communications

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 16

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 3

Avec formulaire : 3

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 30 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 150 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
150 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
450 \$ si entre 30 et 15 jours avant la date d'audience
750 \$ si moins de 15 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 70 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
45 \$ per diem sans coucher, dès que déplacement
145 \$ per diem avec coucher
- **Frais de transport :** 0,40 \$ / km

BEAUDRY, Guy

50, Place Le Gardeur
Repentigny J6A 3A6
(450) 677-4737 (bureau)
(450) 581-6810 (résidence)
(450) 581-6781 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒
Accélééré : ☒
Différend : ☐
Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Certificat en relations industrielles, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1992
- Arbitre désigné dans trois conventions collectives
- Commissaire du travail, de 1974 à 1987

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 31

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 11

Avec formulaire : 10

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 46 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

BEAULIEU, Francine
1546, rue de la Peltrie
Sainte-Foy G2G 2M2
(418) 877-2790 (bureau)
(418) 877-4764 (télécopieur)
fbeaul@globetrotter.net

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :
Grief : ☒
Accélééré : ☒
Différend : ☐
Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Bacc. en droit, U. Laval
- Diplôme en technologie médicale, U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de médiatrice dans le secteur de l'éducation depuis 1995
- Présidente de comités d'enquête constitués par le ministre de l'Éducation depuis 1994
- Coordinatrice pour le Groupe d'arbitrage et de médiation sur mesure inc. (GAMM), de 1994 à 1997
- Conseillère juridique auprès d'une firme développant un logiciel de recherche dans le domaine des conventions collectives, de 1995 à 1996
- Pratique générale du droit, plus particulièrement en droit du travail, en droit administratif et en droit familial : représentations devant les tribunaux civils et administratifs, de 1991 à 1995
- Déléguée du Protecteur du citoyen, de 1990 à 1991
- Stagiaire en droit au Bureau du protecteur du citoyen en 1990
- Recherchiste juridique pour un arbitre de griefs, de 1989 à 1990
- Enseignement à des jeunes de niveau secondaire en regard de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, de 1988 à 1989
- Technologiste en biochimie, de 1967 à 1979, et de 1983 à 1990

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 14

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 4

Avec formulaire : 4

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 89 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 140 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
140 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
420 \$ plus les frais inhérents si 30 jours et moins avant la date d'audience
Allocation de déplacement : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

BÉLANGER, Laurent

Département des relations industrielles
Université Laval

3252, J.A. De Sève

Québec G1K 7P4

(418) 656-2077 (bureau)

(418) 653-1081 (résidence)

(418) 653-1081 (télécopieur)

laurent.belanger@sympatico.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE**SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒

Accélééré : ☒

Différend : ☐

Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Ph.D., U. de l'État du Michigan
- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1968 et exclusivement depuis juin 2000
- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval, de 1964 à 2000
- A publié trois volumes : "Gestion des ressources humaines : approche systémique", "Gestion stratégique et opérationnelle des ressources humaines" (1993) et "La dimension humaine des organisations" (1993)
- Responsable d'une étude pour "l'Équipe spécialisée en relations du travail" : "Évolution du patronat et répercussion sur les attitudes et pratiques patronales au Québec"

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 296

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 2

Avec formulaire : 2

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 18 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

BERGERON, André
197, place du Soleil
Verdun H3E 1R1
(514) 990-7234 (bureau)
(514) 990-7234 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :
Grief : ☒
Accélééré : ☒
Différend : ☒
Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1980
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, de 1978 à 1983
- Directeur du contentieux de l'Office de la construction du Québec, de 1976 à 1978

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 721

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 18

Avec formulaire : 18

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 153 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 250 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
350 \$ si entre 45 et 31 jours avant la date d'audience
800 \$ si entre 30 et 8 jours avant la date d'audience
1100 \$ si 7 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et si avant ou après la journée d'audience, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / km

BICH, Marie-France

3572, rue de Vendôme

Montréal H4A 3M7

(514) 487-8382 (bureau et résidence)

(514) 487-5734 (télécopieur)

(514) 924-8635 (cellulaire)

bichcarriere@videotron.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☐Différend : ☐Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Maîtrise en droit public, U. Harvard
- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs pour l'ensemble du secteur de la santé et des services sociaux du Québec depuis 1987
- Professeur de droit du travail à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1983
- Commissaire à temps partiel à la Commission des relations de travail de la fonction publique fédérale, de 1988 à 1992
- Pratique du droit, de 1978 à 1983

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS

RENDUES EN CARRIÈRE : 85

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 1

Avec formulaire : 1

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 77 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 130 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 130 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
260 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
390 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 130 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km de la résidence, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,42 \$ / km

BLAIS, François

4020, avenue Vendôme

Montréal H4A 3N1

(514) 918-3633 (bureau)

(514) 482-6041 (résidence)

(514) 482-6561 (télécopieur)

francois.blais@videotron.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Bacc. en relations industrielles, U. de Montréal
- Bacc. en droit, UQAM
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis novembre 2001
- Agit à titre d'assesseur au Tribunal des droits de la personne du Québec depuis 2000
- Arbitre désigné à la Commission des droits de la personne du Québec depuis 1998
- Pratique du droit en société, particulièrement en droit du travail et administratif, depuis 1983

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS

RENDUES EN CARRIÈRE : --

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE :

Avec formulaire : --

Sans formulaire : --

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : --

TARIF DE RÉMUNÉRATION:

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 150 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
150 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
300 \$ plus les frais inhérents si entre 30 et 5 jours avant la date d'audience
450 \$ plus les frais inhérents si moins de 5 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,37 \$ / km

BLOUIN, Rodrigue

266, rue de la Corniche
Saint-Nicolas G7A 2X7
(418) 656-3812 (bureau)
(418) 836-7826 (résidence)
(418) 656-7688 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒
Accéléré : ☐
Différend : ☐
Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Doctorat en droit, U. d'Ottawa
- Licence et maîtrise en droit, U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1975
- Professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1974
- Agent de recherche à la Direction générale de la recherche du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, de 1969 à 1974
- Pratique du droit, de 1967 à 1969

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 597

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 22

Avec formulaire : 11

Sans formulaire : 11

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 64 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
8 heures au tarif horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 150 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
150 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
450 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** incluse dans la rémunération minimale
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,37 \$ / km

BOLDUC, Michel

59, chemin des Cèdres
Sainte-Anne-des-Lacs J0R 1B0
1-800-363-5678 (bureau)
(450) 224-7732 (résidence)
(450) 436-6321 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval
- Licence en sciences sociales (relations industrielles), U. Laval
- École nationale d'administration publique, Paris
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre depuis 1980
- Pratique du droit depuis 1968
- Inspecteur pour le compte du Service de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec, de 1991 à 1996
- Président de comités de discipline de corporations professionnelles, de 1982 à 1993

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 986

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 12

Avec formulaire : 11

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 40 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 190 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 190 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
190 \$ de frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
500 \$ plus les frais inhérents si entre 30 et 16 jours avant la date d'audience
600 \$ plus les frais inhérents si entre 15 et 8 jours avant la date d'audience
700 \$ plus les frais inhérents si dans les 7 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 95 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,45 \$ / km

BRAULT, Serge

6150, avenue du Boisé, bureau 1M

Montréal H3S 2V2

(514) 739-0616 (bureau)

(514) 739-9222 (télécopieur)

adjudex@videotron.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Études supérieures en droit, U. de Paris
- Licence en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de griefs et de médiateur depuis 1993
- Agit à titre d'arbitre en Ontario et au fédéral (arbitre bilingue)
- Vice-président du Conseil canadien des relations du travail, de 1984 à 1993
- Pratique privée du droit, spécialisée en relations du travail, de 1971 à 1984

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 158

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 20

Avec formulaire : 20

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 50 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 225 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
225 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
675 \$ si entre 30 et 15 jours avant la date d'audience
1 125 \$ si moins de 15 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 110 \$ / heure si déplacement en sus d'une journée d'audience, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,49 \$ / km

BRODY, Bernard

École de relations industrielles
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal H3C 3J7
(514) 343-7708 (bureau)
(514) 273-0312 (résidence)
et
196, avenue de l'Épée
Outremont H2V 3T2
bernard_brody@hotmail.com

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Ph.D. et maîtrise en sciences économiques, U. McGill
- Bacc. en économie, U. Sir George Williams (Concordia)

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs, de différends et de plaintes depuis 1971
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives
- Inscrit au répertoire des arbitres qui agissent en vertu du *Code canadien du travail*
- Professeur en économie du travail et relations industrielles depuis 1967
- Membre du Comité d'adjudication (changements technologiques), Bureau de poste, Ottawa
- Président du Comité de reclassement de la main-d'œuvre, chez Dupuis et Frères en 1979 et chez Swift Canadian Co. Ltd. en 1970
- Économiste régional pour le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Canada, de 1965 à 1967

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 357

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 6

Avec formulaire : 6

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 35 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
7 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :**
150 \$ dans tous les dossiers
Communication : 35 \$ / 15 minutes
Constat : 200 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
150 \$ de frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
3,5 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 150 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,50 \$ / km

CHARLEBOIS, Paul
18, rue Félix-Leclerc
Sainte-Julie J0L 2S0
(450) 681-6645 (bureau)
(450) 649-0110 (télécopieur)
mxr@videotron.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :
Grief : ☒
Accélééré : ☒
Différend : ☒
Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en administration des affaires, U. de Montréal
- Licence en sciences (mathématiques), U. de Montréal
- Études en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre et de médiateur à temps plein depuis 1997. En 1991-1992, arbitre de griefs dans le secteur de l'éducation
- Directeur des ressources humaines et des relations du travail au Collège Montmorency, de 1992 à 1997
- Porte-parole du C.P.N.C. lors de la négociation avec les enseignants de la Fédération autonome du collégial (FAC) en 1989
- Conseiller, directeur adjoint et directeur intérimaire des ressources humaines et des relations du travail à la Fédération des cégeps, de 1985 à 1989
- Directeur du personnel à l'UQAM, de 1983 à 1985, et au Collège Édouard-Montpetit, de 1975 à 1983
- Adjoint au directeur du service du personnel au Collège Édouard-Montpetit, de 1973 à 1975

**NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS
RENDUES EN CARRIÈRE : 43**

**DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES
AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 3**
Avec formulaire : 2
Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 65 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
7 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 140 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
140 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
560 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement en sus d'une journée de travail, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,40 \$ / km

CHOQUETTE, Robert

234, rue Longueuil
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6P4
(450) 358-5290 (bureau)
(450) 349-6846 (résidence)
(450) 358-4066 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒
Accélééré : ☒
Différend : ☒
Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en relations industrielles, U. de Montréal
- Licence en droit, U. de Montréal
- Bacc. en sciences commerciales, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs dans le secteur de l'éducation et arbitre désigné pour agir en vertu du *Code canadien du travail* depuis 1995
- Professeur en relations industrielles au Collège militaire royal de Saint-Jean-sur-Richelieu, de 1993 à 1994
- Cabinet conseil en relations du travail et pratique privée du droit, de 1989 à 1997
- Directeur des ressources humaines et secrétaire général au Collège régional Champlain, de 1985 à 1989
- Conseiller, négociateur et procureur à la Fédération des cégeps, de 1974 à 1985
- Professeur en techniques administratives au Cégep Saint-Jean-sur Richelieu, de 1969 à 1974

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS

RENDUES EN CARRIÈRE : 51

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 11

Avec formulaire : 2

Sans formulaire : 9

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 53 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION:

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 125 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 200 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
200 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
400 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

CLÉMENT, Jean-Guy

Case postale 180
Saint-Hippolyte J8A 3P4
1-800-363-5678 (bureau)
(450) 563-3074 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre depuis 1974
- Juge à la Cour municipale de Greenfield Park
- Pratique du droit, de 1971 à 1977

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1362

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 22

Avec formulaire : 22

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 17 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :**
250 \$ dans tous les dossiers
Frais de photocopies et de secrétariat de 10 \$ / page lors d'une décision arbitrale
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
500 \$ si entre 30 et 16 jours avant la date d'audience
600 \$ si entre 15 et 8 jours avant la date d'audience
700 \$ si dans les 7 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure, temps réel (ne s'applique pas si le déplacement est effectué entre 8 heures et 18 heures le jour de l'audience)
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,45 \$ / km, minimum de 10 \$

CLICHE, Nicolas

833, avenue du Palais, C.P. 1120
Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0

(418) 397-5295 (bureau)
(418) 397-5376 (résidence)
(418) 397-5298 (télécopieur)

et

4135, rue Chambly
Montréal H1X 3L1

(514) 597-1537

et

964, rue Mainguy, bureau 200
Sainte-Foy G1V 3S4

(418) 658-6693

(418) 658-3300 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒

Accélééré : ☒

Différend : ☒

Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Scolarité de maîtrise en droit, U. McGill
- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1981
- Pratique du droit depuis 1975
- Membre à temps partiel de la Commission des relations de travail dans la fonction publique du Canada, de 1988 à 1994
- Membre du Tribunal des droits de la personne du Canada, de 1986 à 1993

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1298

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 48

Avec formulaire : 48

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 12 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

CLOUTIER, Pierre

C.P. 56
9044, rue de La Montagne
Valcourt JOE 2L0
(450) 532-8716 (bureau)
1-866-532-8716 (sans frais)
(450) 535-6665 (résidence)
(450) 532-8717 (télécopieur)
cloutip@cooptel.qc.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence et maîtrise en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1984
- Arbitre dans le secteur de l'éducation depuis 1986
- A agi à titre d'arbitre dans le secteur des affaires sociales, de 1984 à 1986
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, ministère du Travail du Québec, de 1978 à 1982

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 195

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 8

Avec formulaire : 6

Sans formulaire : 2

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 28 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 125 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 125 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
300 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
400 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 85 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

CORBEIL, Gilles

5, rue des Cèdres
Saint-André-Avellin J0V 1W0
(819) 983-7970 (bureau)
(819) 983-7984 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1995
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives des secteurs public et parapublic, notamment dans le domaine de la santé
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Inscrit au répertoire des arbitres qui agissent en vertu du *Code canadien du travail*
- Pratique privée, principalement en droit du travail, de 1969 à 1994, notamment : négociateur gouvernemental des conventions collectives ou ententes relatives aux principaux régimes sociaux du Québec (assistance médicale, assurance-maladie, régime d'aide juridique, CSST); négociateur de la Fédération des médecins spécialistes du Québec
- Conseiller syndical (CSN), directeur des services de la Fédération nationale des services (maintenant FSSS-CSN) et directeur régional de la Mauricie (CSN), de 1963 à 1968

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 89

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 8

Avec formulaire : 8

Sans formulaire: 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 110 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 190 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
3,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 190 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
200 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
600 \$ si entre 30 et 11 jours avant la date d'audience
750 \$ si 10 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / km

CORRIVEAU, Alain

17, rue Victoria, C.P. 6

Knowlton J0E 1V0

(450) 242-2435 (bureau)

1-800-252-5679 (bureau sans frais)

(450) 242-2432 (télécopieur)

1-888-252-5679 (télécopieur sans frais)

a.corriveau@qc.aira.com**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE****SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒**ÉTUDES :**

- Bacc. en droit, U. de Montréal
- Certificat en relations publiques, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à temps plein à titre d'arbitre depuis 1986, dans les secteurs privé et public
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives
- Conseiller en information au Syndicat canadien de la fonction publique, de 1973 à 1984
- Adjoint au directeur de l'information, Le Journal de Québec, Groupe Québecor inc., de 1968 à 1973

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 400**DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 19**

Avec formulaire : 19

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 63 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 195 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4,5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 200 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
700 \$ dans tous les cas
- **Allocation de déplacement :** 160 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,50 \$

CÔTÉ, Gabriel M.

23, rue Racine Est
Chicoutimi G7H 1P4
(418) 549-8150 (bureau)
(418) 543-0018 (résidence)
(418) 549-6325 (télécopieur)
(418) 690-6184 (cellulaire)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1979 dans les secteurs public, parapublic et privé
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Pratique générale du droit depuis 1972

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 830

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 25

Avec formulaire : 25

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 16 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 145 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
6 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 145 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
2 heures au taux horaire déclaré dans les autres cas
- **Allocation de déplacement :** 100 \$, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** 0,37 \$ / km

CÔTÉ, Martin

106, rue Garon, C.P. 1475
Chicoutimi G7H 5K3
(418) 543-3111 (bureau)
(418) 696-0086 (résidence)
(418) 543-0753 (télécopieur)

martinco@sympatico.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre depuis 1979 et exclusivement depuis 1989
- Arbitre dans le secteur public : réseau santé éducation
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives du secteur privé, notamment dans la métallurgie, les scieries, les pâtes et papiers, les communications (journaux et télévision), l'alimentation et le transport en commun
- Inscrit au répertoire des arbitres en vertu du *Code canadien du travail*
- Pratique générale du droit depuis 1972
- Professeur de droit des affaires et de droit du travail à l'U. du Québec à Chicoutimi, de 1981 à 1989

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 378

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 9

Avec formulaire : 9

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 67 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 145 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
6 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 145 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,35 \$ / km

COURNOYER, André6777, 15^e Avenue

Montréal H1X 2V7

(514) 376-6503 (bureau et résidence)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en sciences sociales, économiques et politiques, U. de Montréal
- Bacc. en sciences (majeure, relations industrielles; mineure, droit), U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1983
- Président de la Commission de la fonction publique, Ville de Montréal, de 1974 à 1982

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 372

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 7

Avec formulaire : 7

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 6 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

COURTEMANCHE, Louis B.

3125, rue Jean-Brillant

Montréal H3T 1N7

(514) 738-2000 (bureau)

(514) 738-8898 (télécopieur)

lcourtemanche@securenet.net

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. d'Ottawa
- Diplôme de l'Institut d'études du travail et de la sécurité sociale, U. de Lyon
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre et de médiateur depuis 1971
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Enseignement du droit du travail à la Faculté de droit de l'U. de Montréal, de 1971 à 1977

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 819

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 10

Avec formulaire : 9

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 85 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 200 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
500 \$ si entre 30 et 7 jours avant la date d'audience
700 \$ si moins de 7 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / km

DESCHÊNES, Jean-Paul

Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
(418) 656-7441 (bureau)
(418) 687-1527 (résidence)
(418) 687-2580 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval
- M.S.E. (génie industriel), U. Johns Hopkins

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de différends dans les secteurs privé, public et parapublic depuis 1970
- Spécialisation en génie industriel : organisation du travail, évaluation des emplois, rémunération et rémunération au rendement

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 538

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 13

Avec formulaire : 13

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 51 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
6 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 150 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
500 \$ dans tous les cas
- **Allocation de déplacement** : 120 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

DESCOTEAUX, Pierre
144, boulevard Curé-Labelle
Sainte-Rose H7L 2Z4
(450) 963-2045 (bureau)
(450) 437-6769 (résidence)
(450) 963-6424 (télécopieur)
(514) 386-2909 (cellulaire)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :
Grief : ☒
Accéléré : ☒
Différend : ☒
Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre depuis 1986
- Arbitre de griefs choisi du consentement des parties dans plusieurs secteurs
- Pratique du droit depuis 1980
- Chargé de cours à l'École du Barreau, à l'UQAM, puis à la Faculté de droit et à la Faculté de l'éducation permanente de l'U. de Montréal jusqu'en 1990 et à l'U. du Québec à Trois-Rivières en 1994

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 179

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 24

Avec formulaire : 23

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 67 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
8,5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 10 jours avant la date d'audience
1 020 \$ incluant les frais inhérents si 10 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 120 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,40 \$ / km

DESNOYERS, Gilles

C.P. 62058 CSP La Pérade
Sainte-Foy G1W 4Z2
(418) 652-0796 (bureau)
(418) 683-0590 (résidence)
(418) 652-7269 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Bacc. en droit, U. Laval
- Certificat en relations industrielles, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de différends depuis 1986
- Consultant, relations du travail et gestion des ressources humaines, de 1980 à 1986
- Responsable, relations du travail et gestion des ressources humaines, dans les secteurs privé et public, de 1966 à 1980

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 366

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 21

Avec formulaire : 21

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 108 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 160 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 160 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
160 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
480 \$ si entre 30 et 8 jours avant la date d'audience
640 \$ si 7 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :**
100 \$ / heure si déplacement en dehors des 7 heures de la journée normale de travail
160 \$ / heure si déplacement pendant la journée normale de travail
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : frais réels jusqu'à un maximum de 55 \$ / jour
Hébergement : frais réels jusqu'à un maximum de 120 \$ / jour
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

DUBÉ, Jean-Louis

2205, rue Descartes
Sherbrooke J1J 3W3
(819) 346-4811 (bureau)
(819) 346-4819 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence et maîtrise en droit, U. de Montréal
- Brevet de l'Institut des sciences sociales du travail, U. de Paris
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre dans tous les secteurs depuis 1969 et exclusivement depuis juillet 2000, tant sous la juridiction du *Code du travail du Québec* que du *Code canadien du travail*
- Professeur de droit du travail et de droit de la preuve à la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke, de 1968 à 2000
- Auteur de trois volumes et de plusieurs articles en droit du travail

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 649

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 34

Avec formulaire : 34

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 43 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 140 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
140 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
420 \$ plus les frais inhérents si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 140 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,40 \$ / km

DUBOIS, André

256, boulevard Gouin Ouest
Montréal H3L 3S5
(514) 337-9743 (bureau)
(514) 332-7737 (résidence)
(514) 337-2052 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en droit du travail, UQAM
- Maîtrise en relations industrielles, U. de Montréal
- Maîtrise en éducation (adm.), U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis novembre 2000
- Pratique privée en relations industrielles et en droit du travail, de 1984 à 2000
- Directeur des ressources humaines et relations du travail dans le secteur parapublic, de 1972 à 1984

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS

RENDUES EN CARRIÈRE : --

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : --

Avec formulaire : --

Sans formulaire : --

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : --

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
5 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 140 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
280 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
560 \$ plus les frais inhérents si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure si déplacement dans un rayon de plus de 40 km, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

DUFRESNE, Pierre N.

811, rue Richer

Sainte-Adèle J8B 2S4

(450) 229-4554 (bureau)

(450) 229-4947 (résidence)

(450) 229-6503 (télécopieur)

murielpelletier@sympatico.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accéléré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Bacc. en sciences, U. de Montréal
- Bacc. en génie industriel, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit exclusivement, depuis 1970, à titre d'arbitre de griefs et de différends, de conciliateur, de médiateur, y compris la médiation préarbitrale des griefs, de président de commissions de conciliation, d'enquêteur spécial et de membre de comités d'études
- Conseiller en administration à titre d'ingénieur industriel, de 1954 à 1970 : plans d'évaluation des tâches, études de rentabilité d'usines et d'entreprises, arbitrage de charges de travail, de taux de rémunération et d'évaluation des emplois

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1091

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 14

Avec formulaire : 14

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 31 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 145 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
6 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 145 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
2 heures au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
4 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 145 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

DULUDE, Guy E.

1450, boulevard Hymus, bureau 6

Dorval H9P 1J6

(514) 685-2611 (bureau)

(514) 685-6061 (résidence)

(514) 685-0048 (télécopieur)

(514) 349-2611 (cellulaire)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de différends depuis 1970. À ce titre, est désigné dans de nombreuses conventions collectives des secteurs public, parapublic et privé, tant sous la juridiction du *Code du travail du Québec* que du *Code canadien du travail*
- Conciliateur ou président du Bureau de conciliation depuis 1970
- Pratique du droit depuis 1956
- Chargé de cours en matière de procédure d'arbitrage à la Faculté de l'éducation permanente de l'U. de Montréal, de 1982 à 1987

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1775

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 13

Avec formulaire : 13

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 78 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 150 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
200 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
500 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : frais réels (maximum de 15 \$ pour déjeuner, 20 \$ pour dîner et 25 \$ pour souper)
Hébergement : frais réels à taux privilégié
- **Frais de transport :** 0,38 \$ / km

DUPUIS, Claude

865, rue Curie

Beloeil J3G 5N8

(450) 467-2575 (bureau)

(450) 641-6794 (résidence)

(450) 464-3072 (télécopieur)

claudius.putei@sympatico.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Bacc. en sciences appliquées, génie, École polytechnique de Montréal
- Études en génie industriel, Hamilton

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre depuis 1985
- Consultant en administration, spécialisé en génie industriel depuis 1971, dans les secteurs privé et public : charges de travail, évaluation des tâches, productivité, prix de revient
- Chargé de cours en évaluation des tâches, étude du travail et génie industriel depuis 1972
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Ingénieur et conseiller industriel dans des entreprises du secteur privé, de 1963 à 1971

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 165

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 3

Avec formulaire : 3

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 30 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience, incluant les frais inhérents
4 heures au taux horaire déclaré si moins de 30 jours avant la date d'audience, incluant les frais inhérents
- **Allocation de déplacement** : 120 \$, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

FABIEN, Claude

Faculté de droit

Université de Montréal

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal H3C 3J7

(514) 343-7583 (bureau)

(514) 343-2199 (télécopieur)

claud.fabien@umontreal.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accéléré : ☒Différend : ☐Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Maîtrise en droit, U. McGill
- Licence en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1975, avec une interruption de 1995 à juin 2000
- Professeur à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1979
- Doyen de la Faculté de droit de l'U. de Montréal, de 1995 au 31 mai 2000
- Professeur à la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke, de 1972 à 1979
- Recherche en informatique juridique à l'U. de Montréal, de 1969 à 1972
- Pratique du droit, de 1966 à 1969

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS

RENDUES EN CARRIÈRE : 121

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 1

Avec formulaire : 1

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 29 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si entre 30 et 7 jours avant la date d'audience
480 \$ si moins de 7 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$

FAUCHER, Nathalie

60, rue Berlioz, bureau 1401

Verdun H3E 1M4

(514) 762-3461 (bureau)

(514) 762-1067 (résidence)

(514) 762-5139 (télécopieur)

nfaucher@sympatico.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Bacc. en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de griefs depuis novembre 2001
- Pratique du droit, particulièrement en droit du travail, depuis 1988

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS

RENDUES EN CARRIÈRE : --

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE :

Avec formulaire : --

Sans formulaire : --

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : --

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 135 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 135 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
270 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
405 \$ plus les frais inhérents si de 30 à 3 jours avant la date d'audience
675 \$ plus les frais inhérents si 2 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

FERLAND, Gilles

C.P. 270

1461, chemin William-Malo

Sainte-Mélanie J0K 3A0

(450) 889-8831 (bureau)

(450) 889-4510 (télécopieur)

gifer@megacom.net

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en relations industrielles, U. de Montréal
- Bacc. en sciences appliquées, génie chimique, École polytechnique
- Certificat de l'Institut international d'études sociales, BIT, Genève
- Membre de l'Ordre des ingénieurs

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de différends depuis 1981
- Agit à titre d'arbitre et de médiateur à temps plein depuis 1996
- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval, de 1979 à 1996, dans les cours suivants : négociations collectives, pratiques syndicales, systèmes de rémunération, classification et évaluation des emplois
- Directeur du Département des relations industrielles de l'U. Laval, de 1982 à 1985
- Commissaire à la Commission d'enquête sur l'opportunité d'établir un régime d'employés surnuméraires pour la CTCUM (1983)
- Coordonnateur de la Fédération des employés des services publics (CSN), de 1976 à 1977, et conseiller syndical pour la même Fédération, de 1970 à 1976

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 314

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 14

Avec formulaire : 14

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 145 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 170 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 250 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
170 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
510 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience.
- **Allocation de déplacement** : 170 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / kilomètre

FOISY, Claude H.

1000, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 701

Montréal H3A 3K1

(514) 849-6650 (bureau)

(514) 844-5580 (télécopieur)

foisycl@sympatico.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☐
Première convention :	☐

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à temps plein à titre d'arbitre depuis 1982
- Vice-président du Conseil canadien des relations du travail, de 1978 à 1982
- Pratique du droit en société, de 1969 à 1978, avec spécialisation en droit du travail

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 876

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 20

Avec formulaire : 20

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 34 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 300 \$ plus 25 \$ par jour d'audience additionnel à ceux prévus
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
Aucune indemnité si plus de 45 jours avant la date d'audience
375 \$ si entre 45 et 31 jours de la date d'audience
900 \$ si entre 30 et 8 jours de la date d'audience
1 100 \$ si 7 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau et si excède 7 heures de travail / jour, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,50 \$ / km

FORTIER, Diane

450, rue Saint-Pierre, bureau 100
Montréal H2Y 2M9
(514) 843-9944 (bureau)
(450) 442-1606 (résidence)
(514) 843-5675 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Bacc. en droit, UQAM
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1988
- Pratique spécialisée en droit du travail depuis 1983
- Pratique générale du droit, de 1981 à 1983

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 116

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 14

Avec formulaire : 14

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 90 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 145 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
7 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 150 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
150 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
450 \$ si entre 30 et 10 jours avant la date d'audience
600 \$ si moins de 10 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km, temps réel, et en sus de la journée de 7 heures
145 \$ / heure si à l'intérieur de la journée de 7 heures
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,40 \$ / km

FORTIER, François G.

86, chemin du Bout-de-l'Île

Sainte-Pétronille GOA 4C0

(418) 828-1507 (bureau)

(418) 828-2833 (résidence)

(418) 828-1488 (télécopieur)

francoisfortierg@hotmail.com

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1979
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Pratique du droit depuis 1971

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1180

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 10

Avec formulaire : 8

Sans formulaire : 2

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 63 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 190 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
6,5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 300 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
300 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
600 \$ si entre 30 et 6 jours avant la date d'audience
900 \$ si 5 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 190 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels ou 175 \$ per diem
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / km

FORTIER, Guy

4500, Promenade Paton, app. 607
Laval H7W 4Y6
(450) 686-1265 (bureau et résidence)
(450) 686-1856 (télécopieur)
(514) 594-9421 (cellulaire)

gfortier@videotron.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre depuis 1983
- Arbitre inscrit dans quelques conventions collectives, en particulier dans les secteurs de l'aérospatiale et de la métallurgie
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Pratique du droit à titre de notaire depuis 1962

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 198

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 7

Avec formulaire : 7

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 32 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Dîner : 15 \$
Souper : frais réels
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

FORTIN, Pierre A.
4848, rue du Morillon
Saint-Augustin-de-Desmaures G3A 1Z6
(418) 658-7592 (bureau, résidence et télécopieur)
fortinpierrea@gc.aira.com

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :
Grief : ☒
Accéléré : ☒
Différend : ☒
Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Scolarité de maîtrise didactique, U. Laval
- Bacc. en relations industrielles, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1996, dans les secteurs public et privé
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives
- Consultant de 1993 à 1996
- Directeur général, ASP-Administration provinciale, de 1990 à 1993
- Directeur des relations professionnelles au ministère de l'Éducation, de 1988 à 1999
- Chef des relations du travail et directeur administratif à la Confédération des caisses populaires Desjardins, de 1972 à 1987
- Conseiller en relations du travail au ministère de l'Éducation, de 1969 à 1972

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS
RENDUES EN CARRIÈRE : 25

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES
AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 5
Avec formulaire : 5
Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 60 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré pour une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré pour une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
480 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

FRUMKIN, Harvey

Place du Canada, bureau 2270

Montréal H3B 2N2

(514) 861-2812 (bureau)

(514) 488-2119 (résidence)

(514) 861-6062 (télécopieur)

(514) 910-5783 (cellulaire)

ffg@vif.com

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE**SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒

Accéléré : ☒

Différend : ☒

Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Bacc. en droit civil, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1967
- Arbitre nommé au *Décret de la construction*
- Arbitre dans les secteurs privé, de l'éducation, des affaires sociales et de la fonction publique
- Arbitre auprès de la Commission des relations du travail en éducation de l'Ontario
- Pratique du droit en société depuis 1965

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 2100

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 14

Avec formulaire : 13

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 23 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
7,5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 400 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
Aucune indemnité si plus de 30 jours avant la date d'audience
1 320 \$ si entre 30 et 2 jours avant la date d'audience
1 800 \$ si la veille de la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

GAGNÉ, Jean M.

417, rue Saint-Nicolas, bureau 200

Montréal H2Y 2P4

(514) 278-7444 (bureau)

(514) 765-7444 (résidence)

(514) 844-5243 (télécopieur)

arbi@sympatico.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accéléré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre depuis 1989
- Arbitre nommé par les parties dans diverses conventions collectives de travail, notamment dans les secteurs des mines, du transport maritime (fédéral et provincial) et de la fonction publique
- Avocat de pratique privée depuis 1970

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 134

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 10

Avec formulaire : 10

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 31 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

GAGNON, Denis

3857, rue Louise-Fiset
Sainte-Foy G1X 4N4
(418) 877-9036 (bureau)
(418) 872-3658 (résidence)
(418) 877-9587 (télécopieur)
(418) 564-0424 (cellulaire)
gagnod@videotron.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Bacc. en droit, U. Laval
- Bacc. en sciences sociales (relations industrielles), U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à temps plein et de façon exclusive à titre d'arbitre de griefs et de médiateur depuis 1994
- Arbitre inscrit dans plusieurs conventions collectives des secteurs de l'éducation, de la fonction publique et de la santé
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Commissaire du travail, de 1986 à 1994
- Chef du service des études en relations du travail, C.R.S.M.T., de 1982 à 1986
- Conseiller en relations du travail, fonction publique provinciale, de 1976 à 1982

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 222

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 25

Avec formulaire : 34

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 44 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 160 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 160 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
160 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
480 \$ si entre 30 et 8 jours avant la date d'audience
640 \$ si 7 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :**
110 \$ / heure pour les heures en sus de 7 heures / jour
160 \$ / heure pour les heures comprises dans la journée normale, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
160 \$ per diem avec coucher
60 \$ per diem sans coucher, par période de 12 heures
- **Frais de transport** : 0,40 \$ / km

GAGNON, Huguette

C.P. 2096

Saint-Romuald G6W 2S0

(418) 839-2045 (bureau)

(418) 839-7393 (résidence)

(418) 839-2061 (télécopieur)

hugagn@gc.aira.com

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Bacc. en droit, U. Laval
- Bacc. en pédagogie, U. Laval
- Diplôme en bibliothéconomie, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre de médiatrice, d'arbitre de griefs et de différends depuis 1981, avec une interruption de septembre 1984 à mai 1985
- Arbitre choisie par les parties dans les secteurs privé, des affaires sociales et des postes
- Arbitre inscrite dans plusieurs conventions collectives
- Conseillère en relations du travail à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, de septembre 1984 à mai 1985
- Pratique du droit seule ou en société, de 1978 à 1981
- Bibliothécaire et professeure, de 1963 à 1974

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1007

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 7

Avec formulaire : 7

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 55 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 165 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 200 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
165 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
495 \$ si entre 30 et 8 jours avant la date d'audience
660 \$ si 7 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure lorsque la journée d'audience, incluant le temps de déplacement, excède 7 heures
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,40 \$ / km

GAGNON, Jean Denis

Faculté de droit

Université de Montréal

C.P. 6128, Succursale Centre-ville

Montréal H3C 3J7

(514) 343-6126 (bureau)

(514) 733-3325 (résidence)

(514) 343-2199 (télécopieur)

jean.denis.gagnon@umontreal.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☐Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Licence et diplôme d'études supérieures en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre depuis 1970. A exercé cette fonction sous la juridiction des lois du Québec, du Canada, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick
- Professeur de droit administratif et de droit du travail à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1969
- Nommé à quelques reprises président de comités de reclassement formés en vertu des lois provinciale et fédérale, lors de la fermeture d'usines et d'institutions
- Arbitre en chef, secteur des affaires sociales, de 1976 à 1987
- A été à l'emploi de la Confédération des syndicats nationaux, de 1963 à 1966 : a négocié des conventions collectives de travail et agi comme arbitre syndical ou procureur dans le règlement de griefs

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 446

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 14

Avec formulaire : 14

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 60 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 130 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 130 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 120 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,37 \$ / km

GAUVIN, Jean

706, rue de l'Alsace
Sainte-Foy G1X 2S4
(418) 650-6046 (bureau)
(418) 653-4857 (résidence)
(418) 653-8433 (télécopieur)

jean.gauvin.avocat@sympatico.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval
- Études en évaluation foncière et en mathématiques financières, U. Laval
- Formation en arbitrage commercial et civil, ainsi qu'en médiation

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre unique ou de président de tribunaux d'arbitrage depuis 1975
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives des secteurs public, parapublic et privé
- Arbitre désigné pour agir en vertu du *Code canadien du travail* (plaintes pour congédiement injuste)
- Médiateur et arbitre agréé par le CACNIQ
- Pratique générale du droit depuis 1961
- Président de comités de discipline de différentes corporations professionnelles, de 1980 à 1992
- Commissaire adjoint aux services essentiels en 1976

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 604

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 14

Avec formulaire : 14

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 32 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
200 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
400 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,36 / km

GIRARD, Carol

200, rue Racine Est, bureau 202

Chicoutimi G7H 1S1

(418) 543-0725 (bureau)

(418) 674-2317 (résidence)

(418) 543-1765 (télécopieur)

giralgui@videotron.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre et de médiateur depuis 1996
- Médiateur accrédité à la Cour supérieure du Québec depuis octobre 1996
- Pratique générale du droit depuis 1975

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 10

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE :

Avec formulaire : --

Sans formulaire : --

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : --

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 140 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
140 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
280 \$ si entre 30 et 8 jours avant la date d'audience
420 \$ si 7 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement:** frais réels
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

GOSSELIN, Ginette
791, rue Le Caron
Longueuil J4J 4S6
(450) 686-8897 (bureau)
(450) 670-3518 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :
Grief : ☒
Accélééré : ☒
Différend : ☐
Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Deux années d'études complétées en vue de l'obtention d'un baccalauréat en droit à l'UQAM
- Diplôme d'infirmière, École des infirmières, Hôpital du St-Sacrement

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1994
- Membre du Conseil canadien des relations du travail, de 1988 à 1993
- Présidente d'organisations syndicales d'infirmières, de 1973 à 1983
- Infirmière de 1967 à 1975 et de 1983 à 1987

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 109

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 16

Avec formulaire : 8

Sans formulaire : 8

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 62 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 125 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 125 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
125 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
375 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 125 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport :** 0,37 \$ / km

GRAVEL, Marc

C.P. 130

Abbotsford JOE 1A0

(450) 379-9181 (bureau)

1-800-461-9181 (bureau sans frais)

(450) 379-9464 (télécopieur)

1-800-463-9464 (télécopieur sans frais)

gravel.arbitre@videotron.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☐Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1972
- Arbitre nommé dans plusieurs conventions collectives
- Pratique du droit depuis 1967, principalement dans le domaine des relations du travail
- À plusieurs reprises, a agi comme conciliateur retenu par la Commission des relations de travail dans la fonction publique du Canada, comme commissaire-conciliateur et conciliateur pour le ministère du Travail du Canada
- Juge municipal de la Ville de St-Lambert

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1276

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 33

Avec formulaire : 33

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 67 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 250 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
250 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
775 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 125 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,50 \$ / km

GUERTIN, Maurice

110, boulevard Saint-François Nord, bureau 511
Sherbrooke J1E 3H6
(819) 562-7508 (bureau, résidence et télécopieur)
(819) 820-5908 (cellulaire)
mauriceg@globetrotter.net

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Cours primaire

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre depuis 1987
- Conseiller syndical à la Fédération nationale des services (FAS-CSN), de 1963 à 1984
- Conseiller syndical au Conseil central de Sherbrooke, de 1956 à 1963
- Travailleur dans l'industrie du bas façonné, de 1940 à 1956

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 132

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 3

Avec formulaire : 3

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 63 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** 0,42 \$ / kilomètre

GUILBERT, Marcel

135, rue Sherbrooke Est, bureau 2104

Montréal H2X 1C6

(514) 288-1067 (bureau)

(514) 849-9076 (résidence)

(514) 288-7652 (télécopieur)

arbitremg@aol.com

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE**SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒

Accélééré : ☒

Différend : ☒

Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Bacc. en sciences appliquées et scolarité de maîtrise, gestion industrielle, U. Laval
- Études en gestion et génie industriel, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de différends depuis 1972
- Expert à la Commission d'enquête (C.D.P.Q.) relativement à une plainte de discrimination salariale basée sur le sexe déposée par les professionnelles du gouvernement du Québec, de 1987 à 1997
- Commissaire à la Commission d'enquête sur l'opportunité d'établir un régime d'employés surnuméraires pour la CTCUM (1983)
- Professeur agrégé en étude du travail et relations industrielles à l'École polytechnique de l'U. de Montréal, de 1974 à 1975, et chargé de cours dans d'autres universités au Québec et au Nouveau-Brunswick, de 1966 à 1975

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 701

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 8

Avec formulaire : 8

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 87 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
200 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
400 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : 5 \$ pour déjeuner; 20 \$ pour dîner; 20 \$ pour souper; maximum de 45 \$
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport :** 0,37 \$ / km

HAMELIN, François

10, boulevard René-d'Anjou
Lorraine J6Z 4M4
(450) 621-3283 (bureau)
(450) 965-7167 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en droit du travail, U. d'Ottawa
- Licence en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de médiateur depuis 1983
- Arbitre en chef au Tribunal d'arbitrage procédure allégée (TAPA) depuis 1999
- Arbitre en chef au Greffe des tribunaux d'arbitrage, secteur de la santé et des services sociaux depuis 1988
- Ministère du Travail du Québec : coordonnateur du Service de médiation préventive, spécialiste en relations du travail, médiateur et personne-ressource, de 1978 à 1983
- Ministère du Travail de France : délégué et chargé de mission dans le domaine de la négociation collective et de l'arbitrage des différends, de 1980 à 1981
- Pratique privée spécialisée en droit du travail, de 1970 à 1978

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1107

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 38

Avec formulaire : 36

Sans formulaire : 2

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 57 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue ou audience en soirée
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 250 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
250 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
750 \$ si entre 30 et 8 jours avant la date d'audience
1 250 \$ si 7 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 125 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,50 \$ / km

IMBEAU, Paul

314, rue des Baladins

Laval H7N 2E4

(450) 629-9696 (bureau)

(450) 667-0800 (résidence)

(450) 667-8933 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accéléré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Bacc. en sciences appliquées, génie mécanique, U. Laval
- Spécialisation en génie industriel, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de différends depuis 1965
- Chargé de cours en organisation du travail et en ergonomie à l'U. de Montréal, de 1965 à 1992, à l'École polytechnique, de 1974 à 1976, à l'UQAM en 1992 et à l'U. de Moncton, de 1974 à 1994
- Analyste de systèmes et responsable de formation en génie industriel et de recherches sur l'évolution de la technologie dans divers secteurs industriels

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1202

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 15

Avec formulaire : 15

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 22 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 240 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
120 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ plus les frais inhérents si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

JOBIN, Carol

3021, rue Paradis

Montréal H1Y 1C4

(514) 376-4988 (bureau)

(514) 376-9447 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en sciences politiques, UQAM
- Licence en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1986
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives (affaires sociales, secteur privé, juridiction fédérale)
- Professeur (droit du travail et droit de la preuve) au Département des sciences juridiques de l'UQAM depuis 1976; directeur de ce Département, de 1981 à 1984; directeur de la Maîtrise en droit social et du travail, de 1994 à 1996
- Secrétaire de la Commission consultative sur le travail et la révision du *Code du travail* (Commission Beaudry), de 1984 à 1986

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 291

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 13

Avec formulaire : 13

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 35 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 175 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
175 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
525 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 30 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Aucun si à l'intérieur de 30 km
175 \$ per diem avec coucher
Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications) lors d'un déplacement de plus de 30 km
- **Frais de transport :** 0,45 \$ / km

JUTRAS, Germain

449, rue Hériot
Drummondville J2B 1B4
(819) 477-6321 (bureau)
(819) 477-2914 (résidence)
(819) 474-5691 (télécopieur)
(819) 475-7022 (cellulaire)
gjutras@jutras.qc.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1980, notamment à Hydro-Québec, dans les universités, dans les villes et les commissions de transport, dans le secteur des pâtes et papier et alumineries
- Pratique privée du droit depuis 1967
- Professeur de droit du travail à l'École de formation professionnelle du Barreau, de 1981 à 1987
- Président de la Commission d'enquête sur les relations du travail à la CTCUM en 1982
- Juge à la Cour provinciale, de 1977 à 1979

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 310

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 3

Avec formulaire : 3

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 59 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
5 heures au taux horaire déclaré si règlement ou désistement intervenant le jour de l'audience ou subséquemment avant fixation de toute autre date
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 200 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
150 \$ si plus de 90 jours avant la date d'audience
300 \$ si entre 90 et 31 jours avant la date d'audience
450 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Hébergement : frais réels
Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

LABERGE, Denis

720, rue Saint-Laurent Ouest
Longueuil J4H 1P4

(450) 677-2851 (bureau)
(450) 469-3886 (résidence)
(450) 677-4598 (télécopieur)
(514) 951-0149 (cellulaire)

dlaberge@videotron.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre dans le réseau de la santé et des services sociaux depuis 1987
- Juge municipal de Ville de Lasalle depuis 1980 et juge municipal suppléant de Ville de Verdun depuis 1991
- Pratique du droit depuis 1980 et auparavant, de 1971 à 1974, notamment: négociateur de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires; négociateur gouvernemental dans les conventions collectives du Front commun et avec les professionnels de la santé; enquêteur spécial dans plusieurs conflits de travail du secteur manufacturier et de la construction
- Directeur des affaires civiles du Service d'aide juridique à Montréal, de 1974 à 1980, où il a été responsable de l'administration et de la gestion du personnel ainsi que des relations du travail et des négociations

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 100

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 11

Avec formulaire : 11

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 68 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 190 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 190 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
380 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
665 \$ plus les frais inhérents si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 85 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

LADOUCEUR, André

515, rue Langlois

Magog J1X 3K5

(819) 843-6535 (bureau)

1-800-245-4543 (bureau sans frais)

(819) 847-2127 (résidence)

(819) 843-6861 (télécopieur / bureau)

(819) 847-1842 (télécopieur / résidence)

1-800-245-7494 (télécopieur sans frais)

andouce@archimed.qc.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☐Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Scolarité de doctorat (administration et relations industrielles), U.C. Berkeley
- M.B.A., U. de Sherbrooke
- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de différends depuis 1981 (désigné à diverses conventions : secteurs privé, de l'éducation, des affaires sociales, de la fonction publique, de juridiction fédérale)
- Arbitre accrédité en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*
- Arbitre en matières civiles, commerciales et en construction (CACNIQ et IAMQ)
- Médiation arbitrale et préarbitrale ainsi qu'en matières civiles et commerciales
- Enseignement en droit du travail et en administration (U. de Montréal et Barreau du Québec)
- Président du Comité sur le règlement non judiciaire des conflits et litiges (Barreau du Québec)

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 507

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 11

Avec formulaire : 10

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 149 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 165 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 165 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
165 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
600 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

LAFLAMME, Gilles

218, chemin des Granites, C.P. 632

Lac-Beauport G0A 2C0

(418) 656-2793 (bureau)

(418) 849-7312 (résidence)

(418) 656-7688 (télécopieur)

gilles.laflamme@rlt.ulaval.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☐Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Doctorat en sciences sociales du travail, U. de Paris
- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1974
- Arbitre dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales, des municipalités et dans le secteur privé
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1971

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 480

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE: 9

Avec formulaire : 9

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 61 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

LALANDE, Serge

1078, rue Saint-Viateur
Outremont H2V 1Y5
(514) 270-3182 (bureau)
(514) 948-1393 (résidence)
(514) 948-2679 (télécopieur)

lalandes@videotron.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitres de griefs depuis juillet 2000
- Commissaire général adjoint puis commissaire général du travail, ministère du Travail, de 1981 à juin 2000
- Chargé de cours en relations du travail et en droit du travail à l'École des hautes études commerciales, de 1980 à 1990
- Directeur du personnel et des relations du travail, Sidbec-Dosco ltée, de 1970 à 1981
- Conseiller en relations du travail, Hydro-Québec, de 1966 à 1970

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS

RENDUES EN CARRIÈRE : 7

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 7

Avec formulaire : 7

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 21 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 150 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
250 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
600 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

LAPLANTE, Pierre

730, rue Marier
Sainte-Thérèse J7E 3Y4
(450) 437-6264 (bureau)
(450) 437-7643 (télécopieur)
(514) 915-3088 (cellulaire)

pypyl@sympatico.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de griefs depuis 2001
- Pratique du droit en société, avec spécialisation en droit du travail, de 1978 à 2001

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS

RENDUES EN CARRIÈRE : --

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE :

Avec formulaire : --

Sans formulaire : --

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : --

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 250 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
250 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
500 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 120 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,40 \$ / km

LAROCQUE, Alain

Département des relations industrielles
Pavillon J.A. de Sève
Université Laval
Québec G1K 7P4
(418) 656-7332 (bureau)
(418) 659-1977 (bureau et résidence)
(418) 659-6986 (télécopieur)
et
2591, rue du Père-Druillettes
Sainte-Foy G1V 1A9
alain.larocque4@sympatico.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- M.B.A., U. de Sherbrooke
- Licence en psychologie, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1978
- Professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'U. Laval, où il enseigne depuis 1974
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- A publié des études sur les relations du travail et sur la psychologie du travail

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 217

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 6

Avec formulaire : 6

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 45 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement dans un rayon de plus de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

LAROUCHE, Viateur

80, rue Berlioz, bureau 407

Verdun H3E 1N9

(514) 761-3741 (bureau)

(514) 767-5485 (télécopieur)

larv@total.net

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☐Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Ph.D (relations industrielles), U. du Minnesota
- Maîtrise en relations industrielles, U. de Montréal
- Bacc. en sociologie, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1973
- Professeur titulaire et directeur à l'École de relations industrielles de l'U. de Montréal, où il a enseigné, de 1970 à 1998
- A effectué des travaux de recherche dans les domaines suivants : syndicalisme, régime de rentes, évaluation des emplois, recrutement et sélection du personnel, satisfaction au travail, formation du personnel, etc.

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 573

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 12

Avec formulaire : 12

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 17 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 125 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
7 heures au taux horaire déclaré, dès que déplacement sur les lieux de l'audience
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 125 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
300 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
800 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,40 \$ / kilomètre

LAUZON, Claude

160, rue Longueuil

Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6P1

(450) 347-2344 (bureau)

(450) 347-1220 (résidence)

(450) 347-4132 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☐Différend : ☐Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1964
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives
- Pratique privée du droit depuis 1969 et auparavant en société, de 1959 à 1969

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1809

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 20

Avec formulaire : 19

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 20 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence: 235 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
2 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 250 \$
Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
500 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 250 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** aucuns frais
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

LAVERY, Daniel

4556, avenue Oxford
Montréal H4A 2Y8
(450) 681-2291 (bureau)
(514) 487-3765 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en droit public (droit administratif et droit du travail), U. d'Ottawa
- Licence en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de griefs et de médiateur au Québec, en Ontario et au fédéral (arbitre bilingue) depuis 1991
- Arbitre désigné dans diverses conventions collectives du secteur privé, dans la fonction publique et dans l'éducation
- Agit à titre d'arbitre à la Commission des droits de la personne du Québec
- Pratique du droit, de 1983 à 1991
- Adjoint légal du président du Conseil canadien des relations du travail, de 1980 à 1983

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 104

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 10

Avec formulaire : 8

Sans formulaire : 2

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 36 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 175 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
200 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
650 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement en sus d'une heure du domicile, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport :** 0,42 \$ / km

LAVOIE, Gilles

31, rue Françoise-Langlois

Montréal H1A 5B5

(514) 498-8198 (bureau et résidence)

(450) 677-9671 (secrétariat)

(514) 498-8199 (télécopieur)

givoi@sympatico.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en administration des affaires, UQAM
- Diplôme de l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada (ACCOVAM)

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit en pratique privée à titre d'arbitre, de médiateur et en médiation préarbitrale dans les secteurs public et privé depuis 1988
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Conciliateur au ministère du Travail, de 1986 à 1988

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 245

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 7

Avec formulaire : 7

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 21 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 180 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré si moins d'une demi-journée d'audience prévue
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 200 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 180 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km de la résidence, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : 50 \$ / jour (10,00 \$ pour déjeuner, 20,00 \$ pour dîner et 20,00 \$ pour souper)
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport :** 0,40 \$ / km

LAVOIE, Jean-Marie

2720, rue Le Moyne
Sherbrooke J1K 1S8
(819) 346-1070 (bureau)
(819) 346-9931 (résidence)
(819) 346-1906 (télécopieur)
(819) 574-4995 (cellulaire)

maudan2@videotron.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☐
Première convention :	☐

ÉTUDES :

- Licence et diplôme d'études supérieures en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1971, avec une interruption, de 1982 à 1986
- Pratique générale du droit et professeur en droit administratif à la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke, de 1967 à 1996
- Doyen de la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke, de 1982 à 1986, et vice-doyen, de 1973 à 1979

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 343

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 14

Avec formulaire : 14

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 33 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 120 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / kilomètre

LECLERC, Bruno

71, rue Saint-Pierre, bureau 302

Québec G1K 4A4

(418) 694-2484 (bureau)

(418) 656-9669 (résidence)

(418) 692-3627 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval
- Barreau du Québec (1968)

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs dans le secteur de la Fonction publique depuis septembre 2000
- Chargé d'enseignement à l'Université Laval en droit du travail et en droit administratif au trimestre d'automne 2000
- Médiateur accrédité du Barreau du Québec inscrit au Service de référence à la médiation en matières de médiation civile et commerciale
- Pratique du droit en cabinet privé depuis 1969. À ce titre, a agi comme conseiller juridique, négociateur tant dans le secteur public que le secteur privé et procureur devant les tribunaux civils, les tribunaux d'arbitrage de griefs et de différends et autres organismes spécialisés dans les domaines reliés au droit du travail et au droit administratif

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 10

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 3

Avec formulaire : 3

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : --

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
6 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 140 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
280 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
840 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,40 \$ / km

LEFEBVRE, Bernard

3834, avenue Laval

Montréal H2W 2J1

(514) 286-1096 (bureau)

(514) 286-0127 (télécopieur)

et

79, rue du Fleuve

Bergeronnes G0T 1G0

(418) 232-6535 (bureau et résidence)

(418) 232-6545 (télécopieur)

bernard.lefebvre@instantia.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Montréal
- Études en sciences commerciales et avantages sociaux, U. de Montréal
- Certificat en langue anglaise, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre (griefs et différends) et de médiateur depuis 1983 dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales, de l'industrie et de la construction
- Arbitre nommé dans la liste de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs du Québec
- Juge à la Cour municipale de Beaconsfield depuis 1994
- Commissaire de la construction en 1984

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 546

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 23

Avec formulaire : 23

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 45 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 135 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 135 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si entre 45 et 31 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / km

LÉGER, Francis

116, rang Saint-Marc
Saint-Philippe-de-Laprairie J0L 2K0
(450) 444-5620 (bureau)
(450) 444-2786 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Études en géographie, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre depuis 1989
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Pratique du droit depuis 1988 et auparavant, de 1974 à 1978
- Directeur des services corporatifs et des ressources humaines chez Purdel, de 1986 à 1988, et auparavant en 1981
- Vice-président des affaires juridiques et vice-président par intérim des ressources humaines chez Québecair, de 1982 à 1986
- Vice-président à la Commission d'opposition des marques de commerce en 1980
- Directeur du contentieux chez ITT en 1979

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 138

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 4

Avec formulaire : 4

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 30 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
8 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 300 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
480 \$ dans tous les cas
- **Allocation de déplacement :** incluse dans la rémunération minimale
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

LUSSIER, Jean-Pierre
3590, croissant Brébeuf
Brossard J4Z 2X5
(450) 445-1662 (bureau)
(514) 488-5922 (résidence)
(450) 445-1579 (télécopieur)
jpl@jplussier.com

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :
Grief : ☒
Accéléré : ☒
Différend : ☐
Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Maîtrise en criminologie, U. de Montréal
- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1977
- Pratique du droit depuis 1968, particulièrement en droit criminel, en droit administratif et en droit du travail
- Président de comités de discipline de plusieurs corporations professionnelles

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1275

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 28

Avec formulaire : 28

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 27 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 300 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
300 \$ de frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
875 \$ si entre 30 et 11 jours avant la date d'audience
1 100 \$ si dans les 10 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / km

MALLETTE, Noël

UQAM - École des sciences de la gestion
Département Organisation et
ressources humaines
C.P. 6192, succursale Centre-ville
Bureau R-3490 ou R-3250
Montréal H3C 4R2
(514) 987-3000 poste 4244 (bureau)
(514) 385-9988 (résidence)
(514) 987-0407 (télécopieur)
mallette.noel@uqam.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en droit du travail, U. McGill
- Maîtrise en relations industrielles, U. de Montréal
- Bacc. en sciences politiques, U. de Montréal
- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1994
- Professeur de relations du travail et de négociation collective à l'UQAM depuis 1975
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Professeur de relations du travail au Cégep de Maisonneuve, de 1970 à 1975
- Conseiller de relations du travail chez Canadair Ltée (Bombardier), de 1967 à 1970

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 43

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 10

Avec formulaire : 10

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 67 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 135 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 135 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** frais réels

MARCHETERRE, Richard

573, boulevard Queen Nord, suite 1
Sherbrooke J1H 3R5

(819) 821-2762 (bureau)

(819) 821-2601 (télécopieur)

marcheterre@hotmail.com

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE**SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒

Accélééré : ☒

Différend : ☒

Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit exclusivement à titre d'arbitre et de médiateur depuis 1979
- Arbitrage commercial et civil depuis 1982
- Conseiller au Syndicat des enseignants de l'Estrie en 1976
- Professeur de droit au Cégep de Sherbrooke, de 1973 à 1974
- Gestion du personnel chez Chapparral of Canada en 1970-1971

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 833

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 26

Avec formulaire : 26

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 86 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 200 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
500 \$ incluant les frais inhérents si moins de 30 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 75 \$ / heure, aller et retour au bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,40 \$ / km

MÉNARD, Jean-Guy

53, rue Vimy

Beauport G1C 2L3

(418) 661-3144 (bureau et résidence)

(418) 661-1009 (télécopieur)

jgmenard_arbitre@videotron.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence et scolarité de maîtrise en droit, U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de différends choisi par les parties dans tous les secteurs de l'activité économique depuis 1981
- Arbitre en chef des tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation depuis 1985
- Arbitre en chef au tribunal d'arbitrage de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)
- A oeuvré dans le milieu de l'éducation, de 1973 à 1981, notamment à titre de directeur général et directeur du personnel de la Commission scolaire Chutes-Montmorency

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 776

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 29

Avec formulaire : 29

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 102 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 170 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 170 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
170 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
500 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,45 \$ / km

MORENCY, Jean M.

521, rue Sacré-Coeur Ouest
Alma G8B 1M4
(418) 668-3011 (bureau)
(418) 662-5019 (résidence)
(418) 668-0209 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒
Accéléré : ☒
Différend : ☐
Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1977 tant dans les secteurs privé que public
- Arbitre choisi par les parties dans le secteur de l'éducation depuis 1977
- Juge municipal depuis 1985
- Pratique générale du droit en société depuis 1965

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 711

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 16

Avec formulaire : 15

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 39 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 145 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
6 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 145 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si entre 30 jours et 48 heures avant la date d'audience
6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si moins de 48 heures avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure si plus d'une heure de déplacement, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas + hébergement : frais réels jusqu'à un maximum de 200 \$ avec coucher
Déjeuner : frais réels jusqu'à un maximum de 10 \$
Dîner : frais réels jusqu'à un maximum de 20 \$
Souper : frais réels jusqu'à un maximum de 20 \$
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

MORIN, Fernand

819, rue Eymard

Québec G1S 4A2

(418) 681-4340 (bureau et résidence)

(418) 681-1274 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☐Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Maîtrise en droit, U. de Toronto
- Licence et D.E.S. en droit, U. Laval
- Diplôme en économie du travail, Institut des sciences sociales du travail, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1965
- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1981
- Professeur de droit du travail et des institutions coopératives à la Faculté de droit de l'U. de Montréal, de 1976 à 1981
- Président du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, de 1969 à 1979
- Président de la Commission de l'industrie de la construction et du Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction, de 1971 à 1974
- Commissaire-enquêteur sur les rapports collectifs du travail des policiers de la Ville de Montréal en 1970
- Sous-ministre adjoint, ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, en 1966
- Auteur de plusieurs études critiques de la législation et de la jurisprudence en matière du travail

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 646

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 23

Avec formulaire : 16

Sans formulaire : 7

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 14 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 150 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
Aucune indemnité si plus de 30 jours avant la date d'audience
400 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** :
Aucune allocation si à Québec et Montréal
100 \$ / heure si à l'extérieur de ces deux villes
- **Frais de repas et d'hébergement** :
Repas : 15 \$ pour déjeuner, 25 \$ pour dîner et souper
- **Frais de transport** : 0,35 \$ / km

MORIN, Marcel

63, boul. Taché Ouest, bureau 102
Montmagny G5V 3A3
(418) 248-3114 (bureau)
(418) 248-5663 (résidence)
(418) 248-2945 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒
Accélééré : ☐
Différend : ☒
Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence et maîtrise en droit, U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1974 et à temps plein depuis 1985
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Pratique du droit, de 1972 à 1985
- A enseigné à la Faculté de droit de l'U. Laval, de 1971 à 1980
- A publié, en collaboration avec M^e Patrice Garant, deux études : *La fonction publique canadienne et québécoise* et *Le droit disciplinaire de la fonction publique au Québec*
- Associé dans l'étude Morin, Lemieux & Associés où certains autres avocats oeuvrent à l'occasion dans le domaine des relations du travail

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1006

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 21

Avec formulaire : 21

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 80 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 165 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
6 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 200 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
165 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
495 \$ si entre 30 et 7 jours avant la date d'audience
660 \$ si moins de 7 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 165 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,40 \$

NADEAU, Denis

25, rue de la Méditerranée
Gatineau J8T 7G7
(819) 561-3973 (bureau et résidence)
(819) 561-4409 (télécopieur)
et
3831, rue de l'Intendant
Laval H7E 5H9
(514) 868-1184 (bureau)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accélééré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en droit, U. de Montréal
- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs dans tous les secteurs depuis 1993
- Expérience en médiation et en arbitrage de différend
- Arbitre désigné dans des conventions collectives dans le domaine de la construction (secteurs institutionnel, commercial, industriel, génie civil et voirie)
- Professeur en droit du travail du Québec et en arbitrage de grief à la Faculté de droit de l'U. d'Ottawa depuis 1984
- Consultant en matière de relations du travail et de droits de la personne, de 1984 à 1993
- Pratique du droit à Montréal, de 1981 à 1984
- Auteur de plusieurs articles en droit du travail

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 97

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 8

Avec formulaire : 8

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 15 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 165 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
6 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 225 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
500 \$ si entre 30 et 8 jours avant la date d'audience
600 \$ si 7 jours et moins de la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 125 \$ / heure, temps réel
Mandat Gatineau : si déplacement à l'extérieur de Gatineau
Mandat Montréal : si déplacement à l'extérieur de Montréal
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,48 \$ / km

POULIN, Marc

3644, boulevard Neilson

Sainte-Foy G1W 4Z9

(418) 653-6098 (bureau et résidence)

(418) 653-6136 (télécopieur)

marcp@oricom.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval
- Certificat en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1999
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives (plus de vingt-cinq ans d'expérience dans la négociation, l'interprétation et l'application de conventions collectives)
- Arbitre agréé par le Service fédéral d'arbitrage et de conciliation en vertu du *Code canadien du travail*
- Commissaire du travail, de 1995 à 1997

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS

RENDUES EN CARRIÈRE : 25

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 12

Avec formulaire : 6

Sans formulaire : 6

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 20 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une partie de journée prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée complète prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 140 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
140 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
420 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : 46,25 \$ (10,40 \$ pour déjeuner; 14,30 \$ pour dîner; 21,55 \$ pour souper)
Repas et coucher : 175 \$ per diem (région de Montréal)
Repas et coucher : 150 \$ per diem (ailleurs au Québec)
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

RONDEAU, Claude

1680, côte du Verger

Sillery G1T 2P3

(418) 656-3779 (bureau)

(418) 651-2405 (résidence)

(418) 651-5364 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Ph.D., London School of Economics and Political Science, U. de Londres
- Maîtrise en relations industrielles, U. de Montréal
- Bacc. en sciences politiques, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1971
- Professeur agrégé au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1977
- Professeur à l'École de relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1969 à 1976

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 485

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 7

Avec formulaire : 5

Sans formulaire : 2

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 58 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

ROSS, Claudette

10603, rue Clark

Montréal H3L 2S6

(514) 987-3000 poste 3700 (bureau)

(514) 336-5682 (résidence)

(514) 987-0407 (télécopieur / bureau)

(514) 336-3988 (télécopieur / résidence)

(514) 773-5120 (cellulaire)

ross.claudette@uqam.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Ph.D. en relations industrielles, U. de Montréal
- Licence en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1990
- Médiatrice au niveau national en vertu de la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (secteurs de l'éducation et de la santé : 1989 et 1999); médiatrice-arbitre au niveau local en vertu de la même loi, 1987-1988
- Professeure en relations du travail à l'UQAM depuis 1985
- Conciliatrice ad hoc dans le secteur municipal, 1998
- Chargée de cours en relations du travail à l'UQAM, de 1982 à 1985
- Conciliatrice au ministère du Travail du Québec, de 1978 à 1981
- A occupé divers postes au ministère du Travail du Québec, de 1973 à 1978

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 25

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 3

Avec formulaire : 3

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 30 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
5 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 150 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 150 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 25 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

ROUSSEAU, André
C.P. 41040, Centre Duvernay
Laval H7E 5H1
(450) 663-2228 (bureau)
(450) 669-0339 (résidence)
(450) 663-3164 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :
Grief : ☒
Accélééré : ☒
Différend : ☐
Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Doctorat en droit privé, U. de Poitiers
- Maîtrise en relations industrielles, U. de Montréal
- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1969
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Professeur à l'École de relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1969 à 1980
- Pratique du droit scolaire et du droit du travail, de 1968 à 1969
- A publié quelques ouvrages sur le Tribunal du travail, le contrat individuel de travail et la notion de salarié en droit français et en droit québécois

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1097

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 23

Avec formulaire : 22

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 90 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
7,25 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 200 \$ (dossier standard)
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
200 \$ de frais inhérents si 28 jours et plus avant la date d'audience
600 \$ si moins de 28 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 110 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km de Laval, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,40 \$ / km

ROY, Léonce E.

964, rue Mainguy, bureau 200

Sainte-Foy G1V 3S4

(418) 658-6693 (bureau)

(418) 872-5574 (résidence)

(418) 658-6693 (télécopieur)

(418) 261-7800 (cellulaire)

et

833, avenue du Palais, C.P. 1120

Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0

et

Concilex inc.

968, boulevard Marie-Victorin

Boucherville-Longueuil J4B 1Y8

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE**SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒

Accélééré : ☒

Différend : ☒

Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Doctorat en droit, U. de Lyon
- D.E.S., Institut d'études du travail et de la sécurité sociale, U. de Lyon
- Maîtrise en droit, U. de Toronto
- Licence en droit, U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1973
- Arbitre à la Commission des droits de la personne du Québec depuis 1990
- Médiation en droit civil, commercial et matrimonial depuis 1994
- Pratique du droit en société depuis 1972

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1060

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 19

Avec formulaire : 19

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 53 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

SABOURIN, Diane

7575, rue Louis-Darveau

Montréal H1E 7N1

(514) 257-1001 (bureau)

(514) 253-0660 (télécopieur)

dianesabourin@videotron.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☐Différend : ☐Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre, de médiatrice et de formatrice à temps plein depuis 1984
- Arbitre choisie par les parties dans les secteurs privé, public et parapublic
- A donné plusieurs cours et prononcé plusieurs conférences sur des sujets reliés aux relations du travail
- Pratique spécialisée comme avocate en droit du travail, municipal et scolaire, de 1977 à 1984

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 1000

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 12

Avec formulaire : 12

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 72 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 200 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
400 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
800 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 200 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

SEXTON, Jean

1400, avenue de Godefroy

Sillery G1T 2E4

(418) 656-2641 (bureau)

(418) 527-1222 (résidence)

(418) 527-6330 (télécopieur)

(418) 564-3336 (cellulaire)

jean.sexton@rlt.ulaval.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Ph.D. (relations industrielles), U. Cornell
- Bacc. et maîtrise en sciences sociales (relations industrielles), U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1974
- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1972
- Coprésident, Commission d'enquête sur la stabilisation du revenu et de l'emploi des travailleurs de la construction du Québec (1989-1990)
- Conseiller auprès de l'Office de la construction du Québec, de 1976 à 1979
- Conseiller auprès du Secrétariat des conférences socio-économiques pour le Sommet économique de La Malbaie - Pointe-au-Pic (1977) et pour le Sommet économique de Montebello (1979)
- Commissaire adjoint au placement dans la construction
- Directeur de la revue *Relations industrielles*, de 1990 à 2000

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 214

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 8

Avec formulaire : 7

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 18 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 150 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
Aucune indemnité si 30 jours et plus avant la date d'audience
500 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 150 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,40 \$ / kilomètre

SYLVESTRE, André

610, rue Frontenac, C.P. 1290

Berthierville J0K 1A0

(450) 836-6213 (bureau)

(450) 581-1693 (Montréal - bureau)

(450) 836-2902 (résidence)

(450) 836-7712 (télécopieur)

(514) 571-1693 (cellulaire)

andre_sylvestre@sympatico.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- D.E.S. en sciences économiques, U. de Grenoble
- Licence en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1971
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Pratique du droit en société depuis 1973
- Professeur de droit à l'U. de Sherbrooke, de 1970 à 1973
- Expérience des négociations dans le monde de l'enseignement, de 1968 à 1970, pour le compte du ministère de l'Éducation

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 2505

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 40

Avec formulaire : 38

Sans formulaire : 2

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 36 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
7 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 200 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
200 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
500 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,45 \$ / km

SYLVESTRE, Jacques

1600, rue Girouard Ouest, bureau 236

Saint-Hyacinthe J2S 2Z8

(450) 773-8445 (bureau)

(514) 866-8445 (Montréal – bureau)

(450) 774-4879 (résidence)

(450) 773-2112 (télécopieur)

jsylvestresr@avocatssylvestre.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☐Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1971, notamment dans le secteur privé et le secteur hospitalier
- Médiateur accrédité auprès de la Cour supérieure
- Arbitre inscrit au *Décret de la construction* depuis 1971
- Pratique générale du droit depuis 1963 dans un cabinet où certains autres avocats oeuvrent à l'occasion dans le domaine des relations du travail, à l'exclusion de l'arbitrage de griefs et de tout ce qui touche aux conventions collectives

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 519

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 7

Avec formulaire : 6

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 6 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 150 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 30 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** :
Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport** : 0,35 \$ / km

TOUSIGNANT, Lyse

8050, boulevard du Saint-Laurent, suite 205
Brossard J4X 2P1

(450) 923-0139 (bureau / résidence)
(450) 923-3067 (télécopieur / résidence)
(514) 493-3797 (secrétariat / bureau)
(514) 493-4696 (télécopieur / bureau)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief : ☒
Accélééré : ☒
Différend : ☒
Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval
- Cours en négociation et médiation, Harvard Law School

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit exclusivement à titre de médiatrice et d'arbitre depuis 1983
- Arbitre inscrite sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Conseillère et agente en relations du travail dans le domaine scolaire, de 1977 à 1981
- Pratique du droit, principalement en droit du travail, de 1974 à 1983

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 481

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 21

Avec formulaire : 21

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 67 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 190 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré pour une demi-journée d'audience prévue
6 heures au taux horaire déclaré pour une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 190 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
190 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
570 \$ si entre 30 et 6 jours avant la date d'audience
760 \$ si 5 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 190 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / km

TREMBLAY, Denis

2834, rue des Berges

Lévis G6V 8Y6

(418) 653-3551 (bureau)

(514) 848-9194 (bureau – Montréal)

(418) 834-6788 (résidence)

(418) 653-4723 (télécopieur)

dtremblay_arb@yahoo.fr

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre et de médiateur à temps plein depuis 1987
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Commissaire du travail, de 1982 à 1987
- Conciliateur au ministère du Travail, de 1979 à 1982
- Avocat et conseiller en relations du travail au Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (CEQ), de 1974 à 1979
- Pratique du droit, de 1970 à 1974

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 413

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 26

Avec formulaire : 23

Sans formulaire : 3

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 77 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 165 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 165 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
165 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
495 \$ si entre 30 jours et 8 jours avant la date d'audience
660 \$ si 7 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure si à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau et en sus d'une journée de travail, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport :** 0,45 \$ / km

TREMBLAY, Jean-Pierre
40, Allée des Brises du Fleuve
Bureau 201
Montréal H4G 3M9
(514) 762-9398 (bureau)
(450) 538-1562 (résidence)
(514) 762-3365 (télécopieur)
arbitrem@endirect.qc.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :
Grief : ☒
Accélééré : ☒
Différend : ☒
Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Maîtrise en droit, U. de Montréal
- Bacc. en droit, U. Laval
- Bacc. en pédagogie, École normale Jacques-Cartier, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à temps plein à titre d'arbitre et de médiateur depuis 1988
- Commissaire du travail, de 1982 à 1988
- Chargé de cours en droit du travail et en relations industrielles à l'U. de Montréal, de 1981 à 1988
- Pratique du droit à son compte, de 1980 à 1982
- Responsable de recherche à l'Institut de recherche appliquée sur le travail, de 1975 à 1980
- Conseiller syndical à l'Association des enseignants de la banlieue de Québec, de 1970 à 1975
- Professeur à la CECM et à la Commission scolaire régionale Duvernay, de 1965 à 1970

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 513

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 39

Avec formulaire : 37

Sans formulaire : 2

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 42 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 250 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
225 \$ si plus de 30 jours avant la date de l'audience
900 \$ si 30 jours et moins avant la date de l'audience
- **Allocation de déplacement** : 200 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** :
Repas : frais réels
Repas et coucher : 200 \$ per diem
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / km

TRUCHON, André

1401, chemin du Cap
Saint-Honoré G0V 1L0
(418) 543-0261 (bureau)
(418) 673-4481 (résidence)
(418) 673-4074 (télécopieur)

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☒
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1981
- Arbitre dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales
- Arbitre inscrit dans plusieurs conventions collectives de l'industrie du papier et de l'aluminium
- Pratique du droit depuis 1973 et principalement dans le domaine des relations du travail depuis 1974

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 323

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 7

Avec formulaire : 1

Sans formulaire : 6

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 77 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

TRUDEAU, Gilles

4569, avenue Madison

Montréal H4B 2V5

(514) 343-6469 (bureau)

(514) 488-8621 (résidence)

(514) 488-1091 (télécopieur)

gilles.trudeau@sympatico.ca

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE

SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :

Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☐Première convention : ☐

ÉTUDES :

- Doctorat en droit, Harvard Law School (sujet de la thèse : *Le recours du salarié non syndiqué à l'encontre d'un congédiement injuste au Canada*)
- Bacc. en relations industrielles, U. de Montréal
- Licence en droit, U. de Montréal
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1986
- Inscrit au répertoire des arbitres qui agissent en vertu du *Code canadien du travail*
- Professeur en droit du travail à l'École de relations industrielles de l'U. de Montréal depuis 1979. Directeur de cette École du 1^{er} juin 1995 au 31 mai 1999

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 141

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 7

Avec formulaire : 7

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 43 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
240 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 120 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du lieu de résidence, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,42 \$ / km

TURCOTTE, René

Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke J1K 2R1
(819) 821-8000 poste 2547 (bureau)
(819) 346-3845 (résidence)
(819) 821-7578 (télécopieur)
(819) 345-1455 (cellulaire)

rene.turcotte@usherbrooke.ca

**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**

Grief :	☒
Accéléré :	☒
Différend :	☐
Première convention :	☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Arbitre désigné dans des conventions collectives des affaires sociales depuis 1982
- Professeur à la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke depuis 1972

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS

RENDUES EN CARRIÈRE : 70

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 10

Avec formulaire : 10

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 32 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 125 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
6 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 125 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
aucune indemnité si 42 jours et plus avant la date d'audience
2 heures au taux horaire déclaré si entre 41 et 28 jours avant la date d'audience
4 heures au taux horaire déclaré si entre 27 et 14 jours avant la date d'audience
6 heures au taux horaire déclaré si moins de 14 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :**
125 \$ / heure si déplacement de plus de 50 km, temps réel
Aucune allocation si déplacement de 50 km et moins
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,35 \$ / km

TURMEL, Charles
5568, rue Wilbrod-Paquin
Montréal H1T 3Z2
(514) 254-2381 (bureau)
(514) 322-3361 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :
Grief : ☒
Accéléré : ☒
Différend : ☒
Première convention : ☒

ÉTUDES :

- Licence en droit, U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs et de médiateur depuis 1987
- Arbitre inscrit sur la *Liste des arbitres de différends entre une corporation municipale ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers-pompiers*
- Président suppléant de comités de discipline
- Agit à titre d'arbitre à la Commission des droits de la personne du Québec
- Arbitre désigné en matière commerciale

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 254

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE: 11

Avec formulaire : 11

Sans formulaire : 0

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 14 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 125 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré par demi-journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 125 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
250 \$ incluant les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
375 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 125 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** :
Déjeuner : 12 \$
Dîner : 23 \$
Souper : 30 \$
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

VEILLEUX, Diane

6387, rue de l'Aiglon

Laval H7L 4W3

(514) 343-7151 (bureau)

(450) 625-7275 (bureau - résidence)

(450) 625-1863 (télécopieur)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE**SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☐Première convention : ☐**ÉTUDES :**

- Bacc. et doctorat en droit, U. Laval
- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval
- Membre du Barreau du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 1984
- Professeure à l'École de relations industrielles de l'U. de Montréal depuis 1988
- Professeure au Département d'administration de l'U. du Québec à Rimouski, de 1981 à 1988
- Professeure substitut au Département des relations industrielles de l'U. Laval, de 1979 à 1981
- Agente de recherche et de planification socio-économique au ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, de 1978 à 1979

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : 198**DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE : 14**

Avec formulaire : 13

Sans formulaire : 1

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : 64 jours

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
240 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 120 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du lieu de résidence, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,42 \$ / km

VÉZINA, Jean

968, boulevard Marie-Victorin

Boucherville J4B 1Y8

(450) 449-0027 (bureau et résidence)

(450) 449-0227 (télécopieur)

jvezinaarbitre@aol.com**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE****SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☒Première convention : ☒**ÉTUDES :**

- Cours en relations industrielles, U, de Montréal (1970-1976)
- Formation en droit du travail

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Inscrit au répertoire des arbitres en vertu du Code canadien du travail depuis mars 1999
- Depuis 1983, pratique privée en relations industrielles, représentant plusieurs municipalités et entreprises s du secteur privé
- Agit à titre de conseiller en relations industrielles et porte-parole patronal en matière de négociation, conciliation et médiation préarbitrale, et à titre de représentant patronal devant différents tribunaux administratifs (tribunal d'arbitrage : griefs et différends, Tribunal du travail, BCGT, BRP, CALP)

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE : --

DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE: --

Avec formulaire : --

Sans formulaire : --

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : --

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 240 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
600 \$ incluant les frais inhérents si moins de 30 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 80 \$ / heure
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

VIAU, Louise

80, rue Berlioz, bureau 1703

Verdun H3E 1N9

(514) 362-1558 (bureau et résidence)

(514) 362-0693 (télécopieur)

louise_viau@sympatico.ca**DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE****SELON LE TYPE D'ARBITRAGE :**Grief : ☒Accélééré : ☒Différend : ☐Première convention : ☐**ÉTUDES :**

- Licence et maîtrise en droit, U. de Montréal

EXPÉRIENCE PRATIQUE :

- Agit à titre d'arbitre de griefs depuis 2001
- Professeure de droit à l'U. de Montréal depuis 1976
- Commissaire à la Commission Poitras, de 1996 à 1998
- Avocate générale, Justice Canada, de 1992 à 1994

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE :**DÉCISIONS MOTIVÉES DÉPOSÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE :**

Avec formulaire : --

Sans formulaire : --

DÉLAI MOYEN D'ARBITRAGE : --

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 135 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 125 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
275 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience ou avant fixation de la date d'audience
375 \$ si entre 30 et 15 jours avant la date d'audience
475 \$ si moins de 15 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

**4- TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES ARBITRES QUI NE SONT
PAS INSCRITS SUR LA LISTE PRÉVUE À L'ARTICLE 77 DU
*CODE DU TRAVAIL***

BEAUDRY, René

40, avenue du Rhône, appartement 315

Saint-Lambert J4S 1W7

(450) 671-0123 (bureau, résidence et télécopieur)

(514) 916-9696 (cellulaire)

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

BEETZ, Pierre

728, rue Latour

Sainte-Thérèse J7E 2L6

(450) 430-3116 (bureau)

(450) 430-5060 (télécopieur)

beetzp@globetrotter.net

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

BENDEL, Michael

52, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 505

Hull J8X 2E2

(819) 778-1308 (bureau)

(819) 778-2410 (télécopieur)

mbendel@on.aibn.com

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 165 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
5 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 165 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
165 \$ si 36 jours et plus avant la date d'audience
300 \$ si entre 35 et 22 jours avant la date d'audience
600 \$ si 21 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

BERNIER, Jean

2685, rue de Brôme, appartement 207

Sainte-Foy G1V 4X9

(418) 656-2131 poste 7331 (bureau)

(418) 651-7218 (résidence)

(418) 651-1774 (télécopieur)

jean.bernier@rlt.ulaval.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
180 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si entre 30 et 8 jours avant la date d'audience
500 \$ si moins de 8 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,36 \$ / km

BLAIS, Gilles

175, rue du Roi, appartement 1

Sorel-Tracy J3P 4N6

(450) 742-5996 (bureau)

(450) 742-4998 (résidence)

(450) 742-0704 (télécopieur)

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** 0,37 \$ / km

BOISVERT, Marc

3590, croissant Brébeuf

Brossard J4Z 2X5

1-877-849-7638 (bureau)

(819) 849-7638 (résidence)

(450) 445-1579 (télécopieur)

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 300 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
Aucune indemnité si plus de 30 jours avant la date d'audience
875 \$ si entre 30 et 11 jours avant la date d'audience
1 100 \$ si dans les 10 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 100 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / km

BOUCHER, Julien

534, rue Sherbrooke Est

Montréal H2L 1K1

(514) 288-6811 (bureau)

(450) 649-2515 (résidence)

(514) 288-7338 (télécopieur)

jboucherarb@yahoo.com

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 150 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
150 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
500 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 150 \$ / heure
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,37 \$ / km

BOUCHER-MACKAY, Louise

2036, avenue Grey

Montréal H4A 3N4

(514) 484-8856 (bureau, résidence et télécopieur)

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** 0,37 \$ / km

BOURGUIGNON, Ronald

4535, rue Boyer

Montréal (Québec)

H2J 3E5

(514) 849-5773 (bureau)

(514) 849-3469 (télécopieur)

(514) 592-4326 (cellulaire)

lex-libris@videotron.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

CASGRAIN, André P.

Bureau 400, C.P. 580
2, rue Saint-Germain Est
Rimouski G5L 7C6
(418) 723-3302 (bureau)
(418) 723-5129 (résidence)
(418) 722-6939 (télécopieur)

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

CORBEIL, Jean Alain

175, rue des Passereaux

Verdun H3E 1X5

(514) 732-0221 (bureau)

(514) 732-0228 (télécopieur)

j.a.corbeil@videotron.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
3,5 heures au taux horaire déclaré si audience en soirée prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 140 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
100 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
450 \$ si entre 30 et 11 jours avant la date d'audience
550 \$ si 10 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 90 \$ / heure si déplacement à l'extérieur de Montréal, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : 0,50 \$ / km

DURAND, Jean-Yves

5022, chemin de la Côte-des-Neiges

Bureau 6

Montréal H3V 1G6

(514) 846-8448 (bureau)

(514) 846-3880 (télécopieur)

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 200 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
Aucune indemnité si plus de 30 jours avant la date d'audience
200 \$ pour constat de règlement
600 \$ plus les frais inhérents si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 200 \$ / heure, aller et retour au bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

FORTIN, Roch

201, rue Court

Sherbrooke (Québec)

J1H 1G7

(819) 822-3136 (bureau)

(819) 580-1951 (cellulaire)

rochfortin@aol.com

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

GUAY, Richard

C.P. 4006

Succursale Westmount

Montréal H3Z 2X3

(514) 485-3987 (bureau)

(514) 485-1309 (télécopieur)

(514) 813-9967 (cellulaire)

rguay_qc@yahoo.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si 30 jours et plus avant la date d'audience
500 \$ si moins de 30 jours avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Hébergement : frais réels
Repas : per diem de 65 \$ si 3 repas, frais réels si moins de 3 repas
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

LABELLE, Émile R.

1120, avenue Bernard, bureau 36

Outremont H2V 1V3

(514) 274-5238 (bureau)

(514) 274-4947 (résidence)

(514) 271-8800 (télécopieur)

(514) 246-4352 (cellulaire)

emile.labelle@videotron.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
8 heures au taux horaire déclaré dès que déplacement sur les lieux de l'audience
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 200 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

LAPORTE, Pierre

Département des sciences administratives
Université du Québec à Montréal
C.P. 6192, Succursale Centre-ville
Local R-3335
Montréal H3C 4R2
(514) 987-3000 poste 8429 (bureau)
(514) 389-4708 (résidence)
(514) 987-0407 (télécopieur)

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

LAURIN, Georges E.

1835, rue de l'Église
Saint-Laurent H4L 2J8
(514) 748-7086 (bureau)
(514) 748-7103 (résidence)
(514) 748-1985 (télécopieur)
zoze@videotron.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

MARTIN, Roger G.

École des hautes études commerciales
3000, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal H3T 2A7
(514) 340-6361 (bureau)
(514) 731-3399 (télécopieur)
roger.martin@hec.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date d'audience
3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

PAQUET, Bernard

661, rang du Lac-Castor

Saint-Alexis-des-Monts J0K 1V0

(514) 893-1891 (bureau)

(819) 265-3111 (résidence)

bernard.paquet@caramail.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 125 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 125 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
125 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
500 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :**
125 \$ / heure (maximum de 4 heures)
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : 20 \$ / repas
Hébergement : 150 \$
- **Frais de transport :** selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

ROACH, Joseph E.

Section de common law
Faculté de droit
Université d'Ottawa
C.P. 450, Succursale A
57, rue Louis-Pasteur
Ottawa K1N 6N5
(613) 562-5800 poste 3330 (bureau)
(613) 749-1336 (résidence)
(613) 562-5124 (télécopieur)
jroach@uottawa.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 150 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
Aucune indemnité si 30 jours et plus avant la date d'audience
500 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 125 \$ / heure, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,37 \$ / km

ROY, Jean-Guy

2693, rue d'Aurigny

Sainte-Foy G1V 1B4

(418) 656-6886 (bureau et résidence)

(418) 656-4279 (télécopieur)

(418) 569-1053 (cellulaire)

jgg.roy@sympatico.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** Selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** Selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

SAINT-LAURENT, Pierre
291, rue Sainte-Ursule
Rimouski G5L 3B4
(418) 724-1637 (bureau)
(418) 722-9645 (résidence)
pstlaure@cgocable.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :** Selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport :** Selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

SAVOIE, Réginald

4911, chemin de la Côte-des-Neiges
Appartement 406
Montréal H3V 1H7
(514) 733-0405 (bureau et résidence)

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience** :
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience** :
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 80 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : Selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications)
- **Frais de transport** : Selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

TURCOTTE, Jean-Jacques

2106, rue Sainte-Famille, C.P. 2040

Jonquière G7X 7X6

(418) 547-2108 (bureau)

(418) 542-2543 (résidence)

(418) 547-9519 (télécopieur)

jjtjphf@videotron.com

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3 heures au taux horaire déclaré
- **Frais inhérents à l'arbitrage :** 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
120 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :** 60 \$ / heure
- **Frais de repas et d'hébergement :** frais réels
- **Frais de transport :** 0,36 \$ / km

VILLAGGI, Jean-Pierre

841, rue des Colibris

Longueuil J4G 2C1

(514) 987-3000, poste 3902 (bureau)

(450) 674-7039 (résidence)

(514) 987-4287 (télécopieur)

villaggi.jean-pierre@uqam.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Taux horaire** pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 120 \$
- **Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :**
3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- **Frais inhérents à l'arbitrage** : 120 \$
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
240 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
360 \$ si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement** : 120 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement** : frais réels
- **Frais de transport** : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 194603 et ses modifications), soit 0,36 \$ / km

5- TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES GROUPEMENTS D'ARBITRES

Sous réserve des conditions fixées à l'article 16 du *Règlement sur la rémunération des arbitres*, un arbitre membre d'un groupement d'arbitres peut, lorsqu'il agit dans le cadre d'un dossier qui lui est soumis par ce groupement, réclamer une rémunération forfaitaire prévue au tarif du groupement. Le groupement d'arbitres doit alors produire une déclaration de tarif de rémunération.

Les tarifs de rémunération des groupements d'arbitres répondants aux conditions prévues au *Règlement* apparaissent dans la présente section.

SAA - SERVICE D'ARBITRAGE ACCÉLÉRÉ

3590, Croissant Brébeuf
Brossard J4Z 2X5
(450) 443-6609 (téléphone)
1-877-443-6609 (sans frais)
(450) 445-1579 (télécopieur)

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Montant forfaitaire quotidien :**
3 100 \$ (1 550\$ pour audience et 1 550 \$ pour la rédaction de la sentence, chaque journée d'audience impliquant une journée de rédaction)
- **Rémunération minimale :**
3 100 \$ pour une audience d'une journée et moins (incluant la décision)
1 550 \$ si l'audience se poursuit au-delà de la journée normale
- **Frais inhérents :**
250 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
Frais inhérents de 250 \$ si plus de 30 jours avant la date d'audience
650 \$ si entre 30 et 15 jours avant la date d'audience
775 \$ si 14 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :**
Inclus dans le montant forfaitaire quotidien si pendant la journée normale
775 \$ si départ effectué la veille de l'audience
775 \$ si retour effectué après la journée normale (17 h 00)
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Frais réels
- **Frais de transport :**
0,50 \$ / km

GAMM - GROUPE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION SUR MESURE

2665, rue Montarville

Longueuil J4L 2L1

(450) 677-2722 (téléphone)

1-877-677-2722 (sans frais)

(514) 498-8199 (télécopieur)

legamm@sympatico.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Montant forfaitaire quotidien :**
1 500 \$ par journée complète d'audience, de délibéré ou de rédaction
750 \$ par demi-journée d'audience, de délibéré ou de rédaction
- **Rémunération minimale :**
750 \$ par demi-journée d'audience
- **Frais inhérents :**
250 \$ dans tous les dossiers
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
250 \$ de frais inhérents si plus de 30 jours avant la date d'audience
750 \$ plus les frais inhérents si 30 jours et moins avant la date d'audience
- **Allocation de déplacement :**
175 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km, temps réel
- **Frais de repas et d'hébergement :**
Repas : 10 \$ déjeuner, 20 \$ dîner, 20 \$ souper, maximum 50 \$ / jour
Hébergement : frais réels
- **Frais de transport :**
0,40 \$ / km

6- TARIF DE RÉMUNÉRATION DU TRIBUNAL D'ARBITRAGE PROCÉDURE ALLÉGÉE (TAPA)

Greffes du TAPA

Ministère du travail
200, Chemin Ste-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Québec: Téléphone (418) 643-9943
 Télécopieur (418) 644-3331

Montréal: Téléphone (514) 873-6972
 Télécopieur (514) 873-6295

Courrielgreffe.tapa@travail.gouv.qc.ca

TARIF DE RÉMUNÉRATION :

- **Montant forfaitaire par demi-journée d'audience (demi-forfait):**
750 \$ incluant la rédaction de la sentence
Si l'arbitrage nécessite, avec l'accord des parties, une autre demi-journée d'audience, l'arbitre a droit d'être rémunéré pour un forfait complet pour les 2 demi-journées d'audience.
- **Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :**
L'arbitre a droit à la moitié d'un demi-forfait lorsque, après avoir été assigné à un arbitrage, les parties lui demandent une remise ou règlent le dossier.
- **Allocation de déplacement :**
L'arbitre qui doit se déplacer au-delà d'un rayon de 40 kilomètres de sa place d'affaires a droit au remboursement de ses frais de déplacement en fonction du kilométrage effectué, au taux prévu au *Règlement sur la rémunération des arbitres*.

ANNEXES

Annexe 1

Règlement sur la rémunération des arbitres *

Code du travail

(L.R.Q., c. C-27, a. 103; 2001, c. 26, a. 57)

Annexe 2

Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents
